

# La Vie Communale

## Saint-Mars-La-Brière



La future Maison de Santé

page 17





## Sommaire

Janvier 2024

<b>Édito</b> .....	<b>3</b>	<b>Enfance &amp; jeunesse</b> .....	<b>28</b>
Contacts et horaires		Vie scolaire (écoles)	
<b>Vie municipale</b> .....	<b>4</b>	Collecte stylos	
Changements au sein du Conseil municipal		CME	
Mouvements de personnel		Marché de Noël	
Inauguration Esplanade Simone Veil		<b>Vie culturelle</b> .....	<b>32</b>
Commémorations		Bibliothèque	
Rencontres de quartiers		Saison culturelle	
Tarifs municipaux, location de salles, concessions		Cinéma	
Élections Européennes 2024		<b>Vie intercommunale</b> .....	<b>35</b>
Loi APER		Message d'André Pigné	
SÛRE		Dispositif Argent de Poche	
<b>Proximité</b> .....	<b>11</b>	Pays du Perche Sarthois	
Sécurité		Dispositif HTH	
Obligations de vie citoyenne		SYVALORM (déchets, compostage)	
Accueil nouveaux arrivants		<b>Vie Associative</b> .....	<b>43</b>
Intramuros		Annuaire	
Commerces et activités		1906 dans le rétro	
<b>Urbanisme &amp; travaux</b> .....	<b>16</b>	Patrimoine	
Travaux, maison médicale, etc.		Associations	
<b>Vie sociale</b> .....	<b>19</b>	Sports	
Repas des retraités		Sur les Pas des Artistes	
Séjour ANCV		<b>Info &amp; services</b> .....	<b>51</b>
Spectacle		Vos élus vous reçoivent	
CIDFF		État civil	
Mutuelles		Conseils municipaux	
Mission locale, ASN, saison culturelle		France Services	
SMILE, gestes qui sauvent, etc.			
Centre LARES			
Ateliers nutrition			

Saint Mars La Brière - La Vie Communale, Janvier 2024  
 Imprimé à 1400 exemplaires.  
 Directeur de la publication : Patrice VERNHETTES  
 Photos : Mairie et associations  
 Conception graphique : LSgraphisme | Impression : IPL Connerré.



# Édito



L'année 2023, qui vient de tirer sa révérence, n'a pas été des plus optimistes quant à l'avenir de notre humanité. Cette difficile année 2023, enfin terminée, restera celle du conflit Israélo-Palestinien et toujours celle de la guerre en Ukraine. L'année 2023 a vu aussi grandir nos inquiétudes face aux expressions de haine et de violence.

Saint-Mars, en ce domaine, n'a pas été épargné par ce genre de fait : je fais bien sûr allusion aux graffitis pro-fachiste, qui sont apparus un vendredi matin sur une dizaine de murs de maisons ou de voitures. Ce genre d'acte ainsi que de nombreuses incivilités (dépôts d'ordures, dégradations ou vols...) nous incite à mettre en place des outils de protection. Ainsi, en 2024 nous installerons sur la commune un système de vidéo protection, pour au moins diminuer, voire éradiquer ce genre d'incivilités qui coûte cher à la commune.

Mais l'année 2023 n'a pas été que négative pour notre commune puisque vous avez pu constater que notre chantier du centre-bourg avance ; d'autres chantiers ont fait l'objet de retard, je fais là, allusion aux travaux prévus dans les hameaux de Saint-Denis du Tertre et de la Chesnaie, mais les échanges que nous avons avec le département (routes départementales concernées) nous permettent d'envisager des travaux en 2024.

Et puis 2023 a été aussi le théâtre de belles manifestations organisées sur notre commune : toutes celles qui sont organisées par la commune et par les associations que je souhaite féliciter et remercier, car elles ont de plus en plus, de difficultés à trouver des bénévoles.

Je souhaite également féliciter les nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants élus récemment.

L'année 2024 verra son lot de projets pour notre commune : en ce qui concerne le centre bourg, la maison médicale sera livrée et mise en service au cours du second semestre 2024.

Pour ce qui est des logements en construction (construits par Sarthe Habitat au nombre de 26), sur l'ancienne place de la liberté, ils seront réalisés par tranches et donc terminés au cours des années 2024, 2025 et 2026. La sécurisation des hameaux de la Chesnaie et de Saint-Denis du Tertre sera réalisée dès que le département nous l'autorisera (voies départementales).

La commune va travailler également sur la mise en place d'un « Plan vélo » afin de faciliter et d'inciter l'utilisation du vélo sur notre commune. Par ailleurs, vous l'avez certainement lu dans la presse, compte tenu du réchauffement climatique et de la situation dans laquelle se trouve notre planète la France a décidé d'accélérer le développement des énergies renouvelables dans notre pays. L'objectif de l'État étant d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 en passant par un palier à 33% d'énergies issues des énergies renouvelables en 2030.

Pour atteindre cet objectif la loi dite «APER» (Accélération Pour les Énergies Renouvelables) a été promulguée et demande à l'ensemble des collectivités de proposer des zones potentielles d'implantation de production d'énergies renouvelables sur toutes les communes. Le but de cette démarche étant que l'effort soit unanimement réparti sur le territoire français. Un dispositif de concertation sera mis en place par vos élus afin de vous présenter cette démarche et que chacun puisse s'exprimer sur ce sujet.

L'actualité de notre commune est bien plus dense que ce que je peux vous dire dans ces quelques lignes, vous pouvez la découvrir dans les pages qui suivent. Malgré les difficultés et un contexte de plus en plus difficile, la commune de Saint-Mars reste dans une démarche positive tournée vers l'avenir. Vos élus restent engagés dans l'intérêt général pour préparer notre commune aux défis du futur tout en restant réaliste et rationnel.

Tout le travail effectué par vos élus, pour mener à bien la mission que vous leur avez confiée, l'est avec le concours de tous les agents de la collectivité que je tiens, par ces lignes, à remercier pour leur dévouement et leur travail.

Pour conclure, je tiens à vous souhaiter, au nom du Conseil municipal et moi-même, tous nos vœux de bonheur et de réussite pour l'année 2024. Que cette nouvelle année vous apporte ce que vous souhaitez. Ces vœux s'adressent à toutes et tous et plus particulièrement à ceux qui sont éprouvés par les difficultés de la vie.

Patrice Vernhettes  
Maire de Saint-Mars-la-Brière

## Votre mairie Contacts et horaires

36 Rue de Paris  
72470 Saint-Mars-la-Brière

☎ 02 43 89 70 23

✉ [contact@smlb.fr](mailto:contact@smlb.fr)

🌐 [www.saint-mars-la-briere.fr](http://www.saint-mars-la-briere.fr)

LUNDI

14h - 17h30

MARDI

9h - 12h

15h - 18h

MERCREDI / VENDREDI

9h - 12h

15h - 17h30

JEUDI / SAMEDI

9h - 12h

# Vie municipale

## Changement au sein du Conseil municipal

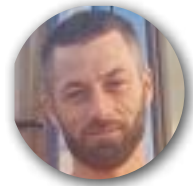


Lors du Conseil municipal du 6 septembre 2023, Mme Antonia SANCHEZ a été élue 5ème Adjointe, elle est en charge de la commission Culture Sport et Vie associative.

## Mouvements de personnel

Arrivées au Service Technique :

M. Yohan DECHARTRES qui remplace M. Jean-Paul BROUARD qui a fait valoir son droit à la retraite.



M. Jacky PAPIN qui complète l'équipe du service technique.



Arrivée au service Restauration scolaire de l'école élémentaire : Mme Julie LECOCC qui remplace un agent en disponibilité.



## Inauguration Esplanade Simone Veil



Lors de sa séance du 19 avril 2023, le Conseil municipal a voté le nom de la nouvelle esplanade de Saint-Mars-la-Brière : Esplanade Simone Veil.

C'est sous un superbe ciel bleu que l'Esplanade Simone Veil a donc été inaugurée le 07 octobre 2023, en présence de quelques officiels, dont Mme KARAMANLI – Députée, de MM. VOGEL et COZIC – Sénateurs, de Mme LE CONTE et M. TRIFFAUT – Conseillers Départementaux, de M. COMPAIN – Sous-préfet de Mamers et M. André PIGNÉ – Président du Gesnois Bilurien et bien d'autres personnalités.

Certes, Simone Veil n'a aucun rapport avec la commune de Saint-Mars-la-Brière, mais quel bel hommage pour cette femme d'Etat et Académicienne qui a tant œuvré, entre autres, pour l'évolution des droits des femmes et la construction de l'Europe.

Cette belle cérémonie s'est poursuivie autour du « Verre de l'Amitié ».



## Comptes-rendus des conseils municipaux

Retrouvez tous les comptes-rendus des conseils municipaux sur le site de la mairie :

[www.saint-mars-la-briere.fr](http://www.saint-mars-la-briere.fr), rubrique les « conseils municipaux ».

# Commémorations

## 14 juillet 2023

.....

En ce 14 juillet, comme chaque année, les Briérois et Briéroises ont commémoré la prise de la Bastille en 1789 associée en 1790 à la fête de la Fédération ou « l'éveil de la liberté » comme l'appelait Victor Hugo.

Après le défilé, les allocutions des officiels et le traditionnel dépôt de gerbes au Monument aux Morts, les participants ont partagé le « verre de l'Amitié » à l'Espace du Narais. ☺



## 11 novembre 2023

.....

Ce 11 novembre 2023, les Briérois et Briéroises étaient nombreux pour suivre le défilé commémorant l'Armistice de 1918. Après l'allocution de P. VERNHETTES, Maire, 4 enfants du nouveau Conseil municipal des Enfants ont lu, avec beaucoup d'émotion, un texte de Jacques-Hubert FROUGIER – « 14-18 Folie Meurtrière ».

En amont, ce texte avait été travaillé en classe de CM1 et CM2, afin de comprendre le devoir de mémoire qui consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et femmes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux.

À la suite de cette belle cérémonie, tous ont pu partager un moment de convivialité à l'Espace du Narais. ☺



## Noces d'or M. et Mme AUBIER

Aujourd'hui, célébrer des noces d'OR dans notre société est devenu de plus en plus rare. Les couples se font et se défont et surtout, arriver à 50 ans de vie commune, était et, reste exceptionnel.

C'est malgré tout, le cas de **Mme et M. AUBIER**, habitants de Saint-Mars depuis très longtemps.

C'est à Saint-Mars-la-Brière, en présence de leur famille et de leurs amis que Martine et Roger ont célébré leurs noces d'or. Cinquante ans après, ils se sont de nouveau dit "oui".

### Rencontre il y a 50 ans.

C'est lors d'un bal du samedi soir à Montfort que Martine et Roger se sont rencontrés : Ce n'est pas en dansant qu'ils se sont rencontrés, mais lorsqu'un énergumène s'en est pris à Martine, Roger s'est interposé pour l'empêcher de commettre l'irréparable. Il a donc sauvé la vie de Martine. Fatalement, ils se sont revus et cela s'est terminé, six mois plus tard, par un mariage. C'est ainsi qu'est née cette histoire d'amour qui dure depuis 50 ans. De cette union sont nés trois enfants.

Nous adressons toutes nos félicitations à Martine et Roger et leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur. 🍷



## Rencontres de quartiers

C'est en octobre 2023 que vos élus sont venus à votre rencontre dans différents quartiers : Les Loudonneaux, Saint Denis du Tertre, La Chesnaie, Lisborde, La Crépinière, le Centre Bourg.

Autour d'un café, les Briéroises et Briérois ont pu échanger, dialoguer et questionner le Maire et les élus présents. Dans les hameaux, c'est essentiellement la problématique de la vitesse sur les routes départementales qui est revenue comme leitmotiv. La municipalité, consciente de l'importance de ce problème, étudie la question avec les services du Département. (voir article "Aménagement et sécurisation", rubrique "Urbanisme et Travaux"). 🍷



## Tarifs municipaux : droits de place

Il est proposé pour 2024 :

- tarif abonné (à compter de 3 mois) : forfait 1 €,
- tarif occasionnel : forfait d'1 €,
- forfait utilisation de l'électricité : 5 €/jour,
- tarif forain (cirque et autres manifestations foraines) : 500 €/jour (sans électricité) + 5 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé,
- tarif food-truck : 10 € l'emplacement à la journée. 🍷

# Tarifs de location des salles 2024 à la journée

Salle des Châtaigniers	Particuliers		Associations		CE et entreprises	
	Commune 2024	Extérieurs 2024	Commune 2024	Extérieures 2024	Commune 2024	Extérieurs 2024
<b>Caution : 1200 €</b>						
Soirée dansante privée, repas dansant privé ou buffet privé	150 €	270 €	80 €	non autorisé	400 €	non autorisé
AG, réunions, galette, vin d'honneur, arbre de Noël	non autorisé	non autorisé	gratuit	non autorisé	gratuit	non autorisé

Espace du Narais - HALL	Particuliers		Associations		CE et entreprises	
	Commune 2024	Extérieurs 2024	Commune 2024	Extérieures 2024	Commune 2024	Extérieurs 2024
<b>Caution HALL : 1200 €</b>						
Hall sans cuisine	150 €	300 €	80 €	non autorisé	400 €	non autorisé
Option supplémentaire Forfait Cuisine	200 €					

Espace du Narais - SALLE	Particuliers		Associations		CE et entreprises	
	Commune 2024	Extérieurs 2024	Commune 2024	Extérieures 2024	Commune 2024	Extérieurs 2024
<b>Caution : 2000 €</b>						
Sans entrée payante	350 €	700 €	180 €	700 €	500 €	1000 €
Avec entrée payante	non autorisé	non autorisé	200 €	1000 €	600 €	1500 €
Option supplémentaire Forfait Cuisine	200 €					

**Caution MÉNAGE ET TRI SÉLECTIF = 150 € Salle des Châtaigniers et Hall du Narais  
300 € Espace du Narais**

Gymnase	Particuliers		Associations		CE et entreprises	
	Commune 2024	Extérieurs 2024	Commune 2024	Extérieures 2024	Commune 2024	Extérieurs 2024
Location horaire	non autorisé	non autorisé	gratuit	gratuit	50 €	50 €

Uniquement pour les habitants de la commune	2024
Tarif verre/ gobelet cassé ou manquant	2,00 €
Tarif location chaise / jour	1,00 €
Tarif location table / jour	3,00 €
Tarif location barrière / jour	2,00 €
Tarif location praticables / jour	5,00 €
Tarif location stand parapluie (3x3) / jour	20,00 €
<b>CAUTION</b>	<b>1000 €</b>

Tarifs Week-End du samedi 8h au lundi 8h ou 2 jours	X 1,5 tarif journalier
Tarifs vendredi et WE ou 3 jours consécutifs	X 2,00 tarif journalier

Gratuité aux associations :

- d'une manifestation une fois par an,
- des répétitions avant spectacle,
- des assemblées générales,
- du spectacle de Noël organisé par l'APE

## Tarifs des concessions

Les tarifs des concessions proposés pour 2024 sont :

Types de concessions	Durées		
	15 Ans	30 Ans	
Terrain	500 €	1 000 €	
Columbarium	500 €	1 000 €	
Cavernes	700 €	1 400 €	
Utilisation caveau provisoire	Durées		
	Journée	Quinzaine	Mois
	5 €	50 €	100 €

# Élections Européennes de 2024

## • Les élections européennes, c'est quoi ?

Aux élections européennes, les personnes qui vivent dans l'Union européenne élisent des députés pour les représenter au Parlement européen.

L'Union européenne est aussi appelée l'UE. Les élections ont lieu dans les 27 pays de l'UE.

Les élections européennes ont lieu tous les combien de temps ?

Les élections ont lieu tous les 5 ans. Les dernières élections ont eu lieu en mai 2019.

## • Pourquoi est-il important de voter ?

Quand vous votez, vous choisissez les députés au Parlement européen. Ces députés prennent des décisions qui influencent votre quotidien. Par exemple, ces décisions ont une influence sur l'emploi, sur les soins de santé et sur l'environnement.

Votre vote est important. Si vous votez, vous avez votre mot à dire.

## • Quelles sont les règles pour les élections ?

Si vous voulez voter, vous devrez d'abord être inscrit sur la liste électorale de votre commune d'habitation. Vous ne pouvez voter qu'une seule fois à chaque élection.

Vous pouvez voter si vous êtes un citoyen de l'Union européenne. Vous êtes un citoyen de l'Union européenne si vous avez la nationalité d'un pays qui fait partie de l'Union européenne.

Vous pouvez voter aux élections dans le pays de l'Union européenne dont vous avez la nationalité. Si vous vivez dans un autre pays de l'Union européenne, vous pouvez voter dans ce pays. Vous ne pouvez être candidat que dans un seul pays de l'Union européenne. Ce pays peut être le pays de l'Union européenne dont vous avez la nationalité.

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne lors des élections européennes. Il n'y a pas de second tour.

## • Que font les députés au Parlement européen ?

Les députés au Parlement européen sont aussi appelés députés européens. Ils représentent les 450 millions de personnes qui vivent dans l'Union européenne. Ils examinent les projets de nouvelles lois européennes ou modifient les lois pour les améliorer.

Les députés européens et le Conseil de l'Union européenne décident du budget de l'Union européenne et vérifient que l'Union européenne fonctionne correctement.

Les députés européens votent les accords commerciaux avec les pays qui ne sont pas dans l'Union européenne.

Les députés européens élisent la présidente ou le président de la Commission européenne.

## • Combien de députés européens seront élus ?

En 2024, 720 députés européens seront élus. Le nombre de députés européens est fixé avant chaque élection. Au total, il ne peut pas y avoir plus de 750 députés européens en plus du Président du Parlement européen.

Il y a actuellement 705 députés européens.

Chaque pays de l'Union européenne peut avoir au minimum 6 députés européens et au maximum 96.

En 2024, la France disposera de 81 sièges au Parlement européen. Elle est le deuxième pays représenté au sein du Parlement derrière l'Allemagne qui dispose de 96 sièges. Cela implique qu'une liste française doit donc contenir 81 candidats pour participer au scrutin.

## • Que se passe-t-il après les élections ?

Les députés européens travaillent pour former des groupes politiques qui sont composés de députés européens de différents pays et de différents partis politiques.

Les groupes politiques ont des objectifs communs.

Les députés européens élisent un président pour le Parlement européen.

Les députés européens élisent aussi le président de la Commission européenne.

Les prochaines élections européennes sont prévues le **dimanche 9 juin 2024**. 🗳️



# Inscriptions sur les listes électorales

Si vous avez déménagé, au sein de la commune, merci de nous en informer :

- soit en vous déplaçant en mairie et en s'adressant au service élection,
- soit par mail,
- soit par courrier,

Un justificatif de domicile, vous sera demandé pour tout changement.

Les justificatifs acceptés :

- attestation ou la facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise,
- attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois),
- quittance de loyer non-manuscrite (de moins de 3 mois),
- bulletin de salaire ou titre de pension (de moins de 3 mois).

**Cela ne se fait pas de façon automatique.**



Pour les électeurs qui viennent d'arriver sur la commune, n'attendez pas pour vous inscrire soit sur : <https://www.service-public.fr> ou directement en Mairie aux horaires d'ouverture.

## Loi APER

### « Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables » (EnR)



À la suite de la promulgation de la loi d'accélération du développement des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (loi n°2023-175 du 10 mars 2023), les élus communaux et intercommunaux sont invités par la Préfecture, à identifier les zones potentiellement favorables au déploiement de projets d'énergies renouvelables sur notre territoire. L'objectif étant pour la France d'atteindre à l'horizon 2030 33 %, de sa consommation d'énergie, en énergies renouvelables.



Par cette loi, la commune doit désormais définir, en concertation avec les administrés, des zones d'accélération où elle souhaite, potentiellement, implanter des projets d'énergies renouvelables.

Les élus municipaux de Saint-Mars-la-Brière se sont réunis en comité de pilotage le 13 décembre 2023 afin de définir lesdites zones. Pour chaque énergie renouvelable, des zones potentielles ont été identifiées. À ce sujet, une réunion publique de concertation sera organisée en début d'année 2024, par les élus.

# SÛRE

## Rénovation énergétique

**Vous avez un projet de rénovation énergétique ?**



**02 55 44 10 10**  
[www.sure-paysdumans.fr](http://www.sure-paysdumans.fr)



Service Unique pour la Rénovation Énergétique  
 des logements du Pays du Mans

opéré par  
**CITÉMÉTRIE**



0255441010  
[www.paysdumans.fr](http://www.paysdumans.fr)



Pour être **SÛRE** d'être bien accompagné !



**Définissez votre accompagnement en fonction de vos attentes et de vos besoins !**

1<sup>re</sup> étape

Conseils, informations, orientation

2<sup>me</sup> étape

Rendez-vous, formalisation du projet  
 Visite et évaluation énergétique de votre logement  
 Estimation du coût des travaux et des aides financières

3<sup>me</sup> étape

Soutien technique et administratif  
 au lancement des travaux  
 Aide aux choix des entreprises et analyse des devis  
 Appui au montage de dossier de subvention

4<sup>me</sup> étape

Accompagnement fin de travaux



# Sécurité

## «Ma Sécurité» nouvelle application gratuite des services de Police et de Gendarmerie

Une nouvelle application, « Ma Sécurité », regroupant les services de police et de gendarmerie est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargements. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

Vous y trouverez :

- les services de pré-plainte et de signalement en ligne ;
- l'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne ;
- l'ensemble des numéros d'urgence ;
- les actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;
- un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier ;
- des conseils de sécurité et de prévention sur différentes thématiques ;
- une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie autour de vous, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture.

Vous êtes victime de violences, d'un vol, d'une escroquerie. Vous recherchez des conseils : L'application « Ma Sécurité » donne la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité. 📞



## Passeport et Carte d'identité

La mairie de Montfort-le-Gesnois assure les demandes de cartes d'identité et de passeports.

Vous devez au préalable avoir effectué une pré-demande en ligne sur le site ANTS : <https://www.ants.gouv.fr>.

Prenez ensuite rendez-vous en ligne sur le site internet de la Mairie de Montfort-le-Gesnois (page d'accueil), ou de la mairie de Breil-sur-Merize

Attention, l'établissement et/ou la remise d'une pièce d'identité et/ou d'un passeport biométrique se fait uniquement sur rendez-vous.

Pour plus d'informations, consultez la page : <https://www.montfort-le-gesnois.fr/cni-passeport> 📞



# Obligations de vie citoyenne

## Entretien trottoirs



L'entretien des trottoirs situés devant les habitations incombe aux occupants : propriétaire, locataire ou usufruitier.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'accomplir ces tâches vous-même, vous avez la possibilité de faire appel à une entreprise spécialisée.

Quelles sont vos obligations en matière d'entretien ?

- le nettoyage après les pluies si de la boue ou/et des saletés se sont amassées,
- le désherbage : petits plants ayant tendance à pousser en bas des clôtures ou entre les interstices du trottoir,
- le ramassage des feuilles, brindilles ou autres déchets
- le déneigement, car seule la voirie est déneigée par les agents communaux,
- la suppression du verglas par des actions de prévention : sablage, salage, ...

En cas d'accident, nous vous rappelons que votre responsabilité est engagée et que cela peut engendrer des poursuites à votre rencontre. ◀



## Chiens en divagation

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes.

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Tout accident provoqué par un chien en divagation engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.

Les chiens errants saisis sur le territoire de la commune seront capturés par la Société MOLOSSES LAND où ils seront gardés pendant un délai franc de 8 jours ouvrés.

Pour récupérer son chien, le propriétaire devra s'acquitter des frais engendrés par la capture de son animal. ◀



**POUR UN CADRE DE VIE PLUS AGRÉABLE, LUTTONS CONTRE CES INCIVILITÉS DE NOTRE QUOTIDIEN - FAISONS PREUVE DE CIVISME !!!**

# Bacs ordures ménagères

---

Le calendrier Syvalorm, disponible en Mairie, vous indique les jours de collecte des déchets ménagers.

Vos bacs doivent être :

- sortis, au plus tôt, la veille au soir du jour de ramassage,
- et rentrés, au plus tard, le lendemain du jour de ramassage.

Il existe des règles, vous vous devez de les respecter.

Si toutefois votre bac restait sur la voie publique, celui-ci serait saisi par les agents communaux. Pour le récupérer, il vous faudra vous adresser en Mairie et acquitter l'amende. 🚫



# Dépôts sauvages

---

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

C'est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par la collectivité responsable.

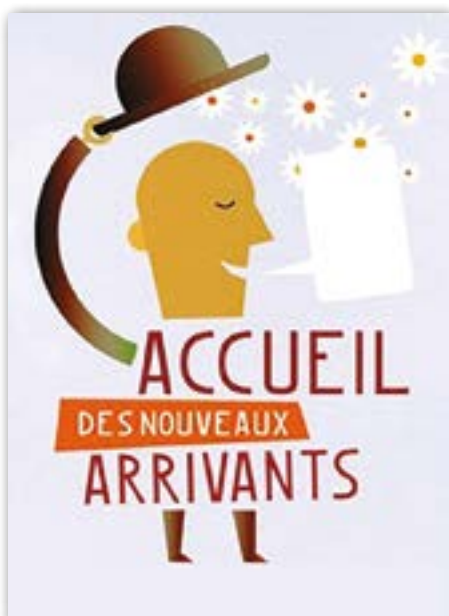


Le fait de jeter un déchet dans un lieu où il ne devrait pas être est considéré comme un dépôt sauvage, et ce peu importe la nature ou le volume. Cet abandon de déchets sur un terrain non autorisé est un acte d'incivisme illégal qui dégrade le cadre de vie, provoque des nuisances olfactives et visuelles, pollue les sols, peut détériorer les habitats naturels et engendrer un risque sanitaire ainsi qu'un risque d'incendie. On pense souvent que les dépôts sauvages ne concernent que les lieux isolés comme les forêts, les bords d'un cours d'eau,.... Si ces lieux sont en effet la cible de ces incivilités, déposer des déchets sur un trottoir, est un délit !

La notion de dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », recouvre de multiples infractions, dont la caractérisation et les sanctions sont prévues par plusieurs Codes (environnement, pénal, forestier...). 🚫

# Accueil nouveaux arrivants

---



Le 06 octobre 2023, salle des Châtaigniers, 24 nouveaux Briérois ont été accueillis officiellement par le Maire, les Adjoints et les conseillers municipaux. Patrice VERNHETTES – Maire – s'est chargé du mot d'accueil, de la présentation de la commune, de ses services et des associations dont 6 avaient répondu à l'invitation. Les commerçants étaient également représentés par Laetitia de l'Atelier de Létice. Catherine GADEMER – Adjointe à la Communication – leur a offert un disque de stationnement à l'effigie de la commune.

La soirée s'est terminée autour du « pot de l'amitié », moment très convivial où chacun a pu faire connaissance. 🍷



# Intramuros

**VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ABONNÉ(E) À INTRAMUROS !  
REJOIGNEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ VOTRE COMMUNE ET TOUS SES SERVICES !  
AUCUNE DONNÉE PERSONNELLE N'EST COLLECTÉE – C'EST GRATUIT**

**IntraMuros**  
*L'essentiel est près de chez vous.*

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play App Store

## Nouveaux commerces et activités

### Salon 21 by LH

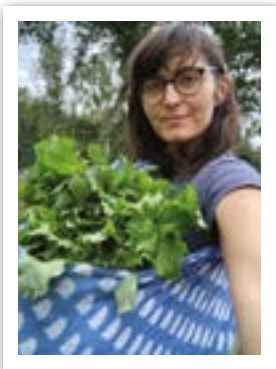


Le salon de coiffure créé en 1995 par Mme Lynda PEYRAMAYOU a été repris en janvier 2023 par Mme Ludivine HERMANGE.

Les horaires :  
mardi au jeudi 9h - 12h et 14 - 19h  
le vendredi 9h - 19h  
le samedi 9h - 14h



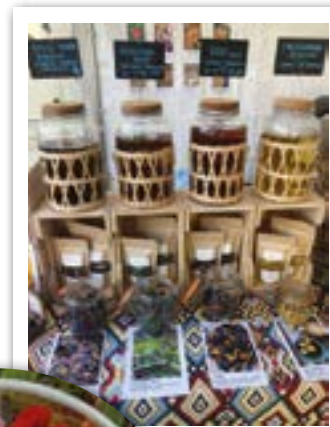
# Les Jardins de la Forête



Après une carrière dans les décors de cinéma, je me suis engagée il y a 6 ans dans une reconversion professionnelle. Un diplôme agricole en poche, je m'installe en tant que productrice de plantes aromatiques en 2022 à Saint-Mars la Brière, dans le hameau des Loudonneaux.

Dans un contexte préservé, en pleine zone Natura 2000, je cultive à la main, en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique, des plantes aromatiques et des fleurs comestibles variées, colorées et parfumées pour confectionner des tisanes et des mélanges d'aromates pour apporter le soleil de l'été dans les assiettes et dans les tasses tout au long de l'année.

Retrouvez les nouveautés, les actualités du jardin et les rendez-vous aux différents marchés et manifestations locales auxquels je participe en suivant ma page Instagram ([les\\_jardins\\_de\\_la\\_forete](#)) ou Facebook (Pauline Pillot, dans Pages : Les Jardins de la Forête). 🍷



# Pharmacie

Originaire de l'Est de la France, je suis diplômée de la faculté de pharmacie de Nancy. J'ai occupé des postes de pharmacien assistant dans différentes officines. Notamment au Mans depuis octobre 2016, date à laquelle je me suis installée à Saint-Mars-la-Brière.

J'ai décidé de reprendre la pharmacie de Saint-Mars-la-Brière pour me rapprocher de mon domicile, mais aussi pour exercer mon métier dans une structure plus petite et conviviale afin d'être plus proche et au service des patients.

L'équipe ne change pas :

- 2 préparatrices, Monise et Noémie
- une apprentie préparatrice, Méline arrivée en septembre.

Monise a obtenu récemment un diplôme universitaire en aromathérapie et phytothérapie pour mieux vous conseiller. Noémie est la spécialiste du matériel médical pour le maintien à domicile. De plus, elle pratique la langue des signes.

Nos services : dépistage Covid et angine, vaccination, borne de téléconsultation (sur RDV : 02.43.89.71.03 ou doctolib). Vous pouvez nous adresser vos ordonnances par mail : [contact@pharmacie-stmars.fr](mailto:contact@pharmacie-stmars.fr)

Au plaisir de vous accueillir bientôt,

Toute l'équipe et moi-même vous souhaitons une belle année 2024. 🍷



**Vous êtes nouvel artisan ou nouveau commerçant,  
Faites-vous connaître en Mairie !**

# Travaux

## Divers travaux de voirie ont été réalisés

---

Route du Bourray, le curage de certains fossés qui se poursuivra en 2024.



Plusieurs reprises de voirie et de trottoirs.



Le gravillonnage de la rue de Lisborde et de la route de Glatigné.





## Espaces verts

---

Réalisation d'espaces verts par les agents de la collectivité qui seront achevés au printemps 2024.



Le lavoir



Rue de Lisborde

## Piste d'athlétisme

---

La réfection de la pelouse du centre de la piste d'athlétisme.



## Maison de Santé

---

Le calendrier de la construction de la maison médicale est respecté pour une livraison prévue à l'automne 2024.



Vue de l'intérieur de l'espace médical



## Champ photovoltaïque

**Le chantier de défrichage du futur champ photovoltaïque route de L'huisne est en cours pour une exploitation en 2025.**



## Construction de 26 logements



**Sarthe Habitat a démarré la construction de 26 logements, la livraison de l'îlot 1 est prévue à l'été 2024.**

## Aménagement et sécurisation

### **Projet d'aménagement et de sécurisation des hameaux de Saint Denis RD 83 Bis et de la Chesnaie RD 91.**

Dans ces 2 hameaux dépourvus d'aménagements piétons pour les collégiens se rendant aux arrêts de bus Aléop, nous relevons des vitesses excessives.

La municipalité a engagé une démarche auprès du département afin de trouver une solution pour ralentir les véhicules et sécuriser les piétons.

À ce jour, notre demande de déclassement des deux routes départementales a été rejetée.

Il est proposé que le département garde la continuité du réseau routier des routes départementales, en nous proposant de passer les deux hameaux en agglomération. Dans ce cas, la vitesse sera limitée à 50 km/h .

Les aménagements de sécurisation seront soumis à consultation et validation par les services du département (chaucidou, ralentisseurs, écluses, passages piétons, signalisation et coussins berlinois).

### **Le projet de la RD 83 bis à Saint-Denis du Tertre serait :**

Passage en agglomération 50km/h, aménagement d'un chaucidou à voie centrale banalisée permettant de redéfinir le partage de la chaussée en réduisant la vitesse par des écluses et coussins berlinois.

### **Le projet de la RD 91 à La Chesnaie serait :**

Passage en agglomération 50 km/h et définition d'un cheminement piétons sur le côté de la chaussée, et de passages protégés en créant des zones de ralentissement par des écluses et coussins berlinois.

## Cantine

Les nouveaux vestiaires de la cantine sont en service et le local « plonge » a été remis à neuf par les agents de la collectivité.



# Vie sociale

## Repas des retraités

**Dimanche 24 mars 2024 à 12 H 30**

Repas préparé par le Bon traiteur et animé par Nicolas Devoir, **inscriptions en mairie avant le 15 mars 2024 impérativement.**

Repas offert (né en 1954) aux plus de 70 ans. **Ce repas s'adresse à tous les retraités Briérois** et accompagnants si besoin. Vous avez moins de 70 ans : le prix est fixé à 28 €/personne.

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, n'hésitez pas à le faire savoir au secrétariat, un transport vous sera proposé. Vous avez aussi la possibilité de vous faire accompagner par un membre de votre famille. 🍷



## Séjour ANCV - Seniors en vacances

**Séjour à Trégastel du 15 au 22 juin 2024**

Du 3 au 10 juin 2023, 52 participants dont 28 briérois ont passé un séjour à Bois d'Amont dans le Jura. Ils sont revenus ravis comme tous les ans et sont prêts pour un très grand nombre à s'inscrire au séjour 2024. Les dossiers d'inscription sont à votre disposition.

Attention : **au-delà du 20 janvier, les inscriptions seront ouvertes aux personnes extérieures à la commune.** 🍷

## Spectacle de l' «Institut National des Arts et du Music-hall»

**Samedi 21 octobre 2023 au Mans**

Avec humour, émotion et nostalgie pendant plus de 2 h, une petite cinquantaine de retraités a été transportée avec une énergie débordante vers les plus belles chansons françaises et les airs qui rappellent des moments de bonheur.

De Jacques Brel à Jean-Jacques Goldman, d' Annie Cordy à Johnny Hallyday, de Georges Brassens à Francis Cabrel, populaires comme Claude François et Michel Fugain ou touchants comme Barbara et Léo Ferré. Avec une énergie débordante et sans oublier les magnifiques costumes à paillettes, les artistes nous ont offert un superbe spectacle. Merci à la ville du Mans pour l'organisation de ce gala.

**Inscriptions pour le gala 2024 au plus tard le 10 octobre 2024 à la mairie** 🍷



# CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)

Permanences juridiques 2/mois sur rendez-vous au centre Larès à Montfort-le-Gesnois.

Le CCAS adhère au CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) afin de vous permettre d'avoir accès gratuitement à un juriste formé notamment à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

**Une action transversale pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

**Notre mission : accueillir et informer**

Le CIDFF de la Sarthe exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de :

- == Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes
- == Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Des domaines d'intervention pluriels**

- == **Accès au droit**  
Droit des personnes, droit de la famille, procédure civile, droit pénal et procédure pénale, droit locatif, droit du travail, droit des étrangers, droit des contrats, droit de la consommation ...
- == **Lutte contre les violences sexistes et sexuelles**  
Violences au sein des couples, violences au travail, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines...
- == **Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi à destination des femmes**
  - Accompagnement à la recherche d'emploi, formation et créations d'activité
  - Elaboration du projet professionnel
  - Information sur les droits, aides et dispositifs
  - Sensibilisation à l'élargissement des choix professionnels, la mixité des métiers
  - Conciliation des temps de vie
  - Travail sur la levée des freins à l'emploi ; garde d'enfants ou aide ; mobilité ; confiance en soi ; problèmes de santé ; violences etc ...
- == **Vie familiale, soutien à la parentalité, et Promotion de l'égalité des rôles parentaux.**
- == **Santé et sexualité - Information, orientation**
- == **Education et citoyenneté**
- == **Déconstruction des stéréotypes de genre...**

**Information dans les domaines de la vie quotidienne**

Démarches, aides sociales, adresses utiles...

**Orientation vers les services adéquats et autres professionnels.e.s**

Services sociaux, centres d'hébergement, psychologues, médecins, avocat.e.s, notaires, huissier.e.s, conciliateur.rices de justice, associations ...

**Nos services au quotidien**

- L'accueil, l'écoute et l'orientation
- L'information juridique
- L'accompagnement individuel ou collectif des femmes vers l'emploi

**Nos services spécifiques**

- **Un point d'accès numérique** peut permettre au public de se connecter et réaliser des démarches en ligne (le renseigner auprès du siège pour connaître les modalités).

**Notre équipe**

Juristes (2)  
Chargée d'accueil - secrétaire  
Chargée de mission Emploi - Insertion - Egalité  
Directrice

**Notre approche**

- Agir sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les femmes
- Développer des actions pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes
- Alertar les pouvoirs publics des difficultés rencontrées par les femmes pour faire évoluer le droit

**Nos engagements**

- Une prise en compte globale des situations
- Une information confidentielle et gratuite
- Un accueil personnalisé
- Une neutralité politique et confessionnelle

**Des bénévoles élus pour la gouvernance de l'association**

Contact : [info@cidff72.com](mailto:info@cidff72.com)

(les demandes d'information juridique se traitent exclusivement lors d'entretiens personnalisés ou téléphoniques)





Autorisée et Régulée

## Tout pour votre santé

L'offre communale de Santé Communale  
de la commune de Saint Mars La Briere

La commune vous informe que l'assureur AXA propose aux habitants une réduction spéciale allant jusqu'à - 25% sur son contrat santé

### Commune de Saint Mars La Briere

#### Les avantages de l'offre commerciale santé communale

- 1 Vous avez accès à une bonne **complémentaire santé modulable** selon vos besoins
- 2 Vous bénéficiez d'un **tarif avantageux** (tarif négocié pour les habitants de votre commune)
- 3 L'offre est **simple et accessible à tous**, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.
- 4 Vous profitez de **toute l'expertise et d'un accompagnement quotidien** proche de chez vous.

#### Contact

**Conseiller AXA Christophe Masson**  
06 25 75 25 16  
christophe.masson.am@axa.fr



Le CCAS vous propose **2 complémentaires santé à tarifs préférentiels « AXA et MUTAMI »**.  
**Mardi 12 mars 2024, AXA et MUTALI vous présenteront leur complémentaire santé**, Salle des Châtaigniers, vous pourrez comparer votre complémentaire santé actuelle et ces 2 autres complémentaires santé à prix négociés.

**MUTUELLE COMMUNALE**  
Mutuelle • Santé • Prévoyance



**Mutami**  
LE LIEN SOLIDAIRE

Offre réalisée en partenariat avec les élus de votre ville

**Vous habitez ou vous travaillez sur notre commune partenaire ?**  
Découvrez la mutuelle communale !

### Qui sommes-nous ?

**La Mutuelle Mutami**, une mutuelle locale à but non lucratif, sans actionnaires, qui défend l'accès aux soins pour tous depuis 60 ans.

Nous proposons une offre de mutuelle communale dans laquelle la solidarité joue sa pleine mesure.

**+ Nos atouts**

- Des **tarifs préférentiels** négociés
- **Sans limite d'âge** et **sans questionnaire de santé**
- Une **souscription rapide**
- Une **protection juridique santé** (ex : en cas d'erreur médicale)
- Un **service de prévention** dédié

- Un **service de téléconsultation gratuit** inclus
- La **prise en charge du sport** sur ordonnance (activité physique adaptée)
- Une **solution santé avec pack bien-être** (médecine douce)
- La possibilité de souscrire à un contrat pour préparer ses **obsèques**, en cas d'accident de la vie...

### Votre agence de proximité

 28 rue Xavier Bichat  
72000 Le Mans  
**Tél. 07 87 55 13 07**  
**Mail. coralie.gasnier@mutami.fr**

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi et jeudi : de 9h00 à 12h30  
et de 13h30 à 17h00

**Mardi, mercredi et vendredi :**  
accueil sur rendez-vous



[www.mutuelle-mutami.fr](http://www.mutuelle-mutami.fr)

MUTAMI, mutuelle soumise aux dispositions de la loi n°96-587 du 30 juillet 1996 relative aux sociétés d'assurance maladie (loi de réforme de la branche maladie) et de la loi n°87-1017 du 13 novembre 1987 relative à la sécurité sociale (loi de réforme de la branche retraite) et de la loi n°87-1017 du 13 novembre 1987 relative à la sécurité sociale (loi de réforme de la branche retraite) et de la loi n°87-1017 du 13 novembre 1987 relative à la sécurité sociale (loi de réforme de la branche retraite)

# Mission Locale

## La Mission Locale Sarthe Nord :



**Pour qui ?** Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, résidant sur le territoire du Gesnois Bilurien, quelle que soit la situation, le niveau scolaire ou la qualification.

**Pourquoi ?** L'orientation, l'accompagnement au projet professionnel, l'accès à la formation, l'aide à la recherche d'emploi, l'aide aux démarches et à l'accès aux droits (mobilité, logement, santé, citoyenneté...)

**Comment ?** En prenant rendez-vous, avec un.e conseiller.e à votre écoute pour vous apporter un conseil, une aide et un accompagnement personnalisé. (prise de RDV au 02 43 71 70 33).

**Où ?** À Montfort-le-Gesnois (centre social LARES, situé 1 place Jacques Moreau) les lundis et vendredis ou dans l'une des autres permanences du Gesnois Bilurien : Connerré, Bouloire, Savigné-l'Évêque et Le Breil-sur-Mérize. 📍

02.43.71.70.33

[www.mlsarthenord.fr](http://www.mlsarthenord.fr)



Mission Locale Sarthe Nord



# Adhésion à l'ASN

## Adhésion à l'ASN (Association Spectacle de Noël).

Les familles ayant un **quotient familial égal ou inférieur à 600**, ont pu bénéficier d'entrées gratuites pour assister au grand cirque au parc des expositions le dimanche 3 décembre 2023.

Pour 2024, les familles concernées par ce quotient familial devront se faire connaître avant le 30 octobre 2024 à la mairie. 📍



# Saison culturelle

## La saison culturelle accessible gratuitement au plus grand nombre et le cinéma pour enfants.

Le CCAS offre la possibilité d'accéder à la saison culturelle gratuitement pour toutes les familles ayant un quotient égal ou inférieur à 600.

Les films pour enfants diffusés à la salle du Narais sont accessibles gratuitement selon les mêmes critères.

Une carte d'accès pour la saison vous sera remise en mairie (sur justificatifs du quotient). 📍



# Application « SMILE »

Afin de favoriser les échanges et l'entraide entre voisins, nous vous invitons à télécharger l'application « SMILE ».

Application qui permet les échanges de services localement (covoiturage, prêts de matériel, coup de main...). Plus vous serez nombreux inscrits sur cette application, plus vous apprécierez les possibilités de celle-ci. 📌

# Les gestes qui sauvent



Depuis septembre 2021, Groupama a lancé un programme au niveau national, "Les Gestes qui Sauvent", pour former gratuitement 1 million de Français aux gestes de premiers secours d'ici 2025.

Une quinzaine de personnes a pu bénéficier de cette formation gratuite le mercredi 8 novembre 2023 à la salle des Châtaigniers. Ils ont pu apprendre à se servir d'un défibrillateur cardiaque, comment faire un massage cardiaque pendant l'attente des secours, quand et comment poser un garrot, apprendre à gérer son stress...

Vous regrettez de ne pas avoir participé à cette formation, le CCAS peut réorganiser une formation selon le nombre de demandes (au minimum 15). Pour cela, vous devez vous faire connaître en mairie ou par mail. 📌

# Stérilisation des chats

La capture et la stérilisation des chats errants auront lieu du lundi 22 janvier au lundi 5 février 2024. Dans votre quartier, il y a des chats errants, afin que la société Moloss Land dépose une cage sur votre terrain pour capturer les chats, vous devez faire la demande en mairie.

Aucune demande ne sera satisfaite au-delà du 17 janvier 2024. Aucune cage ne peut être installée sur la voie publique. 📌



**La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être**

**Faire stériliser les chats domestiques :**

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !

**Couple de chats**  
Gestation : 60 - 66 jours

1<sup>ère</sup> année : 12 chats  
2<sup>ème</sup> année : 144 chats  
3<sup>ème</sup> année : 1 728 chats  
4<sup>ème</sup> année : 20 736 chats

Plus d'informations sur [www.identifianimal.fr](http://www.identifianimal.fr)  
En partenariat avec le DAPAV - Comité de Canton  
Associations de Protection Animale et Vétérinaires

**I-CAD**  
Initiative de Canton  
Associations de Protection Animale et Vétérinaires

# Prévention bucco-dentaire

Réunion / atelier de sensibilisation-prévention bucco-dentaire animée par un professionnel dentaire.

Salle des Châtaigniers le jeudi 1er février 2024 à 10 H, gratuit, inscriptions en mairie ou par mail. 📌

# Centre LARES

## Le centre LARES vous transmet ses meilleurs vœux pour 2024.

L'année 2023 a permis au centre LARES de développer de nouvelles animations, permanences, services, toujours dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins des habitants du territoire du Gesnois Bilurien.

Nous souhaitons bien sûr continuer dans cette lancée pour 2024.

En début d'année, nous mettons à l'honneur les futurs retraités ou les personnes déjà concernés par la retraite avec deux projets :

- le premier organisé par la MSAIO du 16 janvier au 20 février sur le thème de la nutrition (voir affiche jointe) ;
- le 2ème organisé par la CARSAT pour permettre d'organiser sa retraite. Vous obtiendrez des informations en début d'année ;
- développer les "Pauses conviviales" sur d'autres communs ;
- proposer de nouveaux ateliers ou animations pour adultes en plus de ceux qui existent déjà comme le "Repair'café", le Café Couture, l'intervalle de l'écoute, le scrapbooking. Si vous souhaitez partager vos compétences et partager des temps conviviaux, n'hésitez pas à nous contacter, vous serez toujours les bienvenus !
- continuer les ateliers familles et parentalité avec des propositions nouvelles que vous pouvez apporter en contactant Angélique, notre référente famille ;
- des événements et des journées à thème, des sorties qui permettent de créer du lien comme le Troc du LARES, la fête du jeu, le salon de la parentalité, la rentrée du LARES ;
- développer notre réseau de producteurs locaux pour notre épicerie sociale et solidaire qui ne cesse d'avoir de nouveaux bénéficiaires ;
- grâce au Label "Guid'asso" obtenu en juin 2023, le centre LARES pourra encore plus accompagner les associations. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous. Comme l'an passé, nous inviterons les associations début février pour échanger sur les projets à venir.

Le centre LARES propose également un accompagnement pour toutes vos démarches administratives par le biais de "France Services".

Vous pouvez également venir faire une téléconsultation médicale lorsque vous n'avez pas de médecin ou que celui-ci n'est pas disponible.

Vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles qui a eu le plaisir de voir de nouvelles personnes en 2023, n'hésitez pas, contactez-nous, vous serez les bienvenus !

**Centre LARES 1 place Jacques Moreau - 72450 Montfort-le-Gesnois**

**Tél : 02.43.76.70.25 - Mail : [contact@cslares.fr](mailto:contact@cslares.fr)**







## Centre Social LARES

1, place Jacques Moreau  
72450 Montfort-le-Gesnois  
Tél : 02 43 76 70 25

Sophie Portail

Directrice

Tél: 02 43 76 70 25  
sophie.portail@cslares.fr

Lieu d'Accueil, de Rencontres, d'Écoute et de Solidarité

### Permanences & services au Centre LARES

Multi-Accueils	Loisirs Créatifs & Bien être
<b>Le Jardin des P'tits Loups</b> 02.43.57.05.80 St Cornelle	<b>Atelier couture avec Blandine de MONTGOLFIER</b> Lundi matin 9h30 à 11h30 salle Thoury au 07.66.76.46.74
<b>Les Queniaux</b> 02.43.89.47.44 Lombron	
<b>Services</b>	
<b>Alcool Écoute</b> Dominique MAILLARD 2ème mardi de chaque mois 20h30 salle Thoury	<b>Travaux d'aiguilles avec Marie-Christine MOUY</b> Jeudi de 14h à 16h
<b>ASSISTANTE SOCIALE</b> S.MARQUENTIN Jeudi de 9h à 12h sur rdv au 02.43.89.50.29	
<b>CARSAT</b> 3 premiers mardis de chaque mois sur rdv au 3960	<b>Conversation anglaise avec Alice HARVEY</b> Tous les mercredis de 18h à 20h au Centre LARES
<b>CIDFF</b> Mme GUILLOU 2ème et 4ème mardi de chaque mois 9h30 à 12h30 sur rdv au 02.43.76.70.25	<b>Encadrement avec Marie-Claude AFFICHARD</b> Jeudi de 13h45 à 16h15 salle Thoury
<b>CONCILIATEUR DE JUSTICE</b> 1er mardi et 3ème jeudi de chaque mois 9h à 12h sur rdv au 02.43.76.70.25	<b>Naturopathie avec Élisabeth MANGA</b> sur rdv au 06.63.77.80.60
<b>Épicerie solidaire</b> Angélique GUILLAULT Vendredi 9h-12h 14h-18h Samedi 9h-12h	<b>Repair'Café avec Christian</b> 1er samedi de chaque mois salle Thoury
<b>ESSAIMAGE</b> M.BELLENFANT/Mme LEROYER 02.43.34.72.17	<b>Shiatsu avec Nathalie LANDRY</b> sur rdv au 06.82.90.77.20
<b>FAMILLES RURALES</b> Mme FOUCAULT Mardi de 14h à 16h 02.43.39.75.01	<b>Sophrologie avec Isabelle FLÉCHARD</b> Jeudi de 19h45 à 20h45 salle Thoury au 06.51.90.24.14
<b>INALTA FORMATION</b> Mme HERSANT 02.43.80.37.28	
<b>Lieu d'écoute</b> vendredi et samedi de 9h à 12h à l'épicerie solidaire (1er et 3ème samedi de chaque mois)	
<b>MISSION LOCALE</b> LA FERTÉ BERNARD sur rdv au 02.43.71.70.33	
<b>PMI</b> Mme MOREAU 2ème et 4ème jeudi par mois 14h à 16h au 02.43.89.50.29	
<b>PSYCHOLOGUES</b> Anne GENDRON sur rdv au 06.01.40.84.65 Katia PIETRAIN sur rdv au 06.38.64.67.37	
<b>RÉÉDUCATRICE DE L'ÉCRITURE</b> Mme DEROUINEAU Samedi matin sur rdv au 06.11.11.55.85	



Centre LARES  
Lieu d'Accueil, de Rencontre, d'Écoute et de Solidarité

# ATELIERS Nutrition



## ADOPTER LES BONS REFLEXES POUR BIEN SE NOURRIR ET RESTER EN FORME

6 ateliers  
du 16 janvier au 20 février 2024

Ouvert à tous, à partir de 55 ans

Inscription  
obligatoire !



LES MARDIS MATIN DE 9H30 À 12H  
MONTFORT LE GESNOIS

Pour tout renseignement ou inscription, contactez notre partenaire  
MSAID : Mme Charline GOSNET au 07.89.94.82.35  
Participation de 10 € pour les 6 séances

Association santé  
éducation et prévention  
sur les territoires  
Pays de la Loire

Le contenu des séances sur [www.aseptpdl.fr](http://www.aseptpdl.fr)





## Le centre social LARES fait sa "Pause conviviale"



### Créer du lien

se rencontrer, écouter,  
échanger sur ses savoir-faire,  
aller vers vous !



### Accompagner des projets

individuels, collectifs,  
territoriaux et favoriser leur  
émergence



### Vous informer sur...

nos animations, services et  
permanences grâce à une  
équipe de professionnels.



### Favoriser le pouvoir d'agir

pour mieux vivre ensemble, s'épanouir  
et agir pour son quartier, son village,  
son territoire...



Pour tous renseignements contactez :

L'accueil du centre social LARES : 02.43.76.70.25 - [contact@clares.fr](mailto:contact@clares.fr)

Sophie PORTAIL : Directrice - 06.80.06.40.24 - [sophie.portail@clares.fr](mailto:sophie.portail@clares.fr)

Christelle Berhault : Directrice Administrative et Financière - 06.45.24.04.03 - [christelle.berhault@clares.fr](mailto:christelle.berhault@clares.fr)

Angélique Guillaut : Référente famille - 06.80.06.90.39 - [angelique.guillaut@clares.fr](mailto:angelique.guillaut@clares.fr)

# Vie scolaire

## L'école maternelle des Hauts Champs

### Un nouveau projet à l'école maternelle.

Cette année, l'école maternelle accueille 63 enfants répartis dans 3 classes : deux classes de moyenne et grande section dont les maîtresses sont Frédérique Huet et Christelle Ganeray et une classe de petite section avec une nouvelle maîtresse Marion Banguiau. Trois Atsem travaillent en collaboration avec les enseignantes : Elisabeth Dubois, Karine Lelièvre et Caroline Liénard.

Comme les autres années plusieurs sorties auront lieu durant l'année : spectacle, théâtre et cinéma. Il y aura aussi une intervention sur le thème des plantes tinctoriales menée par l'Etinbulle ainsi qu'une journée sur le thème des hommes de Cro-Magnon financées par la Tribu Briéroise.

Pour la classe de petite section, un nouveau projet a vu le jour. En effet, depuis le mois d'octobre, les élèves découvrent l'école du dehors. Deux matinées par semaine, ils sortent dans la forêt avec l'accord du propriétaire afin de faire classe dehors. C'est l'occasion pour eux de profiter des bienfaits de passer du temps dans la nature. Ils observent les changements liés aux saisons, ils apprennent à reconnaître certains arbres grâce à leurs feuilles et à mieux connaître le monde qui les entoure. Ils collectent des éléments naturels pour utiliser en classe et ils tendent l'oreille pour reconnaître les bruits environnants.

Les activités varient en fonction de la météo, lorsqu'il pleut les enfants sont équipés avec des salopettes de pluie fournies par la mairie et les activités où les enfants sont en mouvement sont privilégiées comme des parcours de motricité ou la construction collective d'une cabane. Lorsque le temps est plus clément de nombreuses activités sont proposées : des tableaux natures, du tri de couleur, la représentation du corps et du visage avec ce qu'on trouve au sol ou encore des chasses au trésor.

Progressivement, les enfants sont de plus en plus à l'aise et osent aller explorer leur environnement. Les recherches montrent que les activités pratiquées dans la nature stimulent la créativité, l'autonomie et la concentration. Les enfants acquièrent un vocabulaire plus riche et apprennent la coopération. Nous souhaitons d'ailleurs, organiser une journée chasse au trésor dans les bois avec les autres classes de moyenne et grande section où les petits guideraient les plus grands dans la forêt. Les plus grands auraient ensuite des activités mathématiques à faire à chaque étape.

Ce projet est mis en place sur l'ensemble de l'année et les activités varieront en fonction des saisons. ◀



# L'école élémentaire Claude Chappe

L'école élémentaire Claude Chappe accueille 147 élèves pour l'année 2023-2024.

Les enfants sont répartis en 6 classes : Mme Brifaut a en charge les CP, M. Bourasseau les CE1, Mme Cavanna les CE2, Mme Balluais les CM1, M. Bouchet les CM1-CM2, Mme Azalbert (directrice) et Mme Visage les CM2.

Vient également compléter cette équipe, 1 AESH pour les élèves ayant des besoins spécifiques.

Au niveau pédagogique, cette année encore, de nombreux projets sont envisagés :

## Projets pour toutes les classes :

- Projet musical autour du thème « Le bestiaire » avec l'intervenante musicale Virginie Duong,
- Rallye lecture en ligne pour chaque classe,
- Affiliation à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré pour permettre aux élèves de l'école de participer à des événements sportifs comme le Cross Ouest France et d'utiliser du matériel de sport mis à disposition par l'USEP,
- Rencontre sportive « Les Olympiades » organisée le 29 septembre dernier,
- Cycle de natation pour chaque classe au centre aquatique Sittellia.

## Projets du cycle 2 :

- Sensibilisation au tri et au recyclage pour les CP et CE1
- Deux séances de cinéma à la salle du Narais (Cinéambul)
- Visite et ateliers ferme pédagogique pour les CP et CE1
- Visite du zoo de La Flèche pour les CP et CE1
- Visite du musée Robert Tatin pour les CE2

## Projets du cycle 3 :

- Participation au Conseil Municipal jeune pour les CM1 et CM2
- Visite du musée Robert Tatin pour les CM1
- Sensibilisation aux dangers d'Internet et au harcèlement pour tous les CM2, en partenariat avec la gendarmerie de Saint-Mars la Brière.
- Visite du château d'Amboise pour les CM1/CM2 et CM2
- Visite du parc des Mini-Châteaux à Amboise pour les CM1/CM2 et CM2. 🍌



## Collecte stylos

" Afin de sensibiliser les enfants au développement durable et à la protection de l'environnement, nous mettons en place le recyclage des matériaux d'écriture. Ils seront recyclés au profit de la recherche sur les neurofibromatoses.

Plusieurs boîtes sont à votre disposition : une à l'entrée de l'école maternelle, une à l'entrée du périscolaire, une à la bibliothèque municipale, une à la mairie. Tous les matériels d'écriture peuvent être collectés comme les stylos à bille, à plume, feutres, porte-mines, effaceurs, marqueurs, Stabilo, Tipex. Nous ne prenons PAS les crayons de bois : crayons de couleur et crayons papier.

Nous vous remercions pour votre contribution à ce projet." 🍌



## Le CME (Conseil Municipal des Enfants)



Pour son renouvellement, le CMJ (Conseil Municipal Jeunes) est devenu le CME (Conseil Municipal des Enfants), démarche cette fois destinée uniquement aux enfants des classes de CM1 et CM2.

Pour cette nouvelle mandature, les élections se sont déroulées en deux temps :

Vendredi 13 octobre dans les locaux de l'école Élémentaire, 21 candidats se sont présentés, 12 conseillers ont été élus (6 filles – 6 garçons) âgés de 8 à 10 ans.

Samedi 14 octobre dans la salle des Mariages de la Mairie, les 12 conseillers – Dita, Enora, Ethan, Giulia, Hylana, Kaissy, Loucka, Maëlia, Nathan, Rafaël, Sacha et Tom ont élu leur Maire – Ethan CHESNIER – 10 ans, scolarisé en CM2.

Les 9 candidats non élus n'ont pas démérité, nous les félicitons pour leur investissement, et remercions leurs enseignants : Mme AZALBERT – M. BOUCHET et Mme BALLUAIS pour le travail accompli et leur disponibilité.

Le 11 novembre, munis de leurs écharpes tricolores, ils étaient particulièrement fiers de participer à leur 1ère commémoration ensuite ils se sont investis dans le marché de Noël de Saint-Mars-la-Brière." 🍌

# Marché de Noël

Le samedi 9 décembre dans un décor féérique créé par les agents du service technique, la fête aurait dû être exceptionnelle. Malheureusement madame météo en a décidé autrement et nous avons été contraints, par mesure de sécurité, d'annuler le marché de Noël. En effet, la sécurité de chacun (agents communaux – exposants – bénévoles et visiteurs) ne pouvait être pleinement assurée.

Les salles communales étant occupées ou réservées, aucun repli ne fût envisageable. En conséquence, nous remercions chaleureusement STÉPHANIE du Café de la Place et toute son équipe qui nous ont hébergés au pied levé pour écouter les huîtres, galettes saucisses, crêpes et vin chaud afin d'éviter toutes pertes de produits alimentaires.

Un très grand MERCI à tous ceux qui nous ont fait confiance et qui avaient répondu favorablement à notre sollicitation. Très sincèrement, nous remercions également tous ceux qui ont œuvré très tôt le matin, sous une pluie battante : M. GUILLIN et son équipe du service technique, les bénévoles JULIEN TOUZEAU, ANDRÉ PITARD, JEAN-CLAUDE CHESNEAU et PIERRE GADEMER. Ainsi que tous ceux qui, par solidarité, nous ont rejoints l'après-midi.

Merci au Père Noël pour sa visite improvisée et à la chorale des lutins accompagnés à la guitare par Énora pour la plus grande joie de tous les enfants présents.

Après la traditionnelle distribution des friandises et autres photos souvenirs, le Père Noël a regagné son pôle Nord pour préparer sa grande tournée du 25 décembre... ❄️



# Bibliothèque municipale

## 24 heures du Mans

À l'occasion du centenaire de la première course de 1923 et pendant tout l'été, de nouvelles photos de Vivien Leborgne étaient exposées à la bibliothèque. De nombreux ouvrages (BD, documentaires) sur les 24h du Mans et le thème automobile étaient proposés aux lecteurs/trices.

## Animation - lecture bébés lecteurs "VROUM TUT POUËT", mercredi 14 juin

Une vingtaine d'enfants accompagnés des assistantes maternelles et des mamans nous ont accompagnés sur le circuit des 24 heures et dans des histoires de véhicules à deux ou quatre roues.



## Lecture en forêt

En octobre, des lectrices de la bibliothèque ont participé à une sortie en forêt avec les petites sections de maternelle.

## « Marque-pages »

Troisième rendez-vous « papotage » samedi 18 novembre.

Mais pas que ! Au programme : dégustation de tisanes bio et locales « les Jardins la Forête » situés à Saint-Mars-la-Brière. Discussions animées et vivantes autour des livres, de la nature, etc, entre les 8 participant-es. 🍷



**Bibliothèque municipale**  
Espace du Narais  
Allée des Châtaigniers  
02.43.76.46.63  
[bibliotheque@smlb.fr](mailto:bibliotheque@smlb.fr)

Catalogue en ligne :  
<http://saint-mars-pom.c3rb.org/>

## HORAIRES

### Périodes scolaires

Mercredi : 14h00 - 18h30  
Jeudi : 16h00 - 18h00  
Samedi : 10h00 - 12h00

### Ou sur rendez-vous

(mercredi matin et jeudi)  
au 02.43.76.46.63

### Vacances

Horaires annoncés avant les vacances

2024

Gratuit  
pour tous



# Saison culturelle

## C'est reparti au Narais

La nouvelle saison culturelle a débuté sur les chapeaux de roues, avec du théâtre, un concert et de la danse !

### "À moi de jouer !"

Le dimanche 24 septembre, nous avons accueilli un projet théâtre porté par l'association Solidarité Paysans Sarthe et mis en scène par Margot Châron de la Cie À trois branches. Il s'agissait de la pièce « À moi de jouer » interprétée par six femmes, toutes issues du monde agricole. Après de nombreux mois de répétition, la pièce avait été jouée en avant-première au Théâtre Scarron au Mans, puis suite à notre invitation, les comédiennes avaient accepté de renouveler le défi en venant au Narais.



Pari tenu ! Spécialement pour cette occasion, le Chœur Babel s'était glissé dans le spectacle, pour ensuite nous offrir un extrait de leur travail sur la polyphonie avec des chants du monde, sous la direction de Sophie Mourot.

Depuis, elles ont reçu une nouvelle invitation, aux Quiconces l'Espal dans le cadre du festival « Les Intrépides », l'aventure n'est donc pas terminée !



### "Chantal"

Dimanche 1er octobre, sur le parvis du Narais, nous recevons la visite de « Chantal » pour un hommage à Johnny... à sa façon ! Ce spectacle de la Cie Zutano Bazar, interprété par Marjorie Kellen, était proposé dans le cadre de la saison culturelle en Gesnois bilurien. Entre théâtre et danse, « Chantal » a fait rugir du fond de sa Kangoo des titres légendaires de Johnny Hallyday et nous a touché par sa générosité d'actrice et son talent de danseuse. Un grand moment !

D'ici la parution de ce bulletin municipal, nous aurons eu le plaisir de recevoir le quartet « Diakamos » réuni autour de Maria Kanavaki au chant, intervenante à l'Elastique à Musique au Mans, ainsi que Pelin Basar, grande spécialiste du ney (flûte arabe), pour un voyage musical autour des musiques grecques et turques, un mariage réjouissant en perspective !

## Les prochains RDV à ne pas rater

### "Hoël"

« Hoël », spectacle pour le jeune public (dès 6 ans) à voir en famille, dimanche 21 janvier à 15h30.

Dans ce conte poétique qui allie théâtre et arts numériques, vous suivrez les aventures de Tom et son amitié avec...un arbre. Les acteurs, tels des caméléons immergés dans l'image, vous transporteront dans le monde du végétal !

Tarif unique 5 €. (



### "Bal Folk"

Grosse soirée en perspective avec un bal folk, samedi 17 février à 20h30.

Deux groupes vous attendent pour venir danser au Narais : « Début de bal » (trio vocal féminin) suivi de « Poolidor » (trad-électro) un duo de musiciens alliant une vielle à roue face à une platine vinyle, auxquels s'ajoutent machines, violon. Et Bachir Rouimi en invité spécial, chanteur percussionniste marocain. À ne pas rater !

## "Japan Zone"

Une journée aux couleurs du Japon avec « Japan Zone », samedi 16 mars de 10h à 18h, avec au programme des ateliers (origami, confection de poupées, calligraphie...), des jeux vidéo, un défilé cosplay ouvert à tous, et bien d'autres surprises ! À l'entrée, un yatai (stand en japonais) vous permettra de découvrir le programme des ateliers. Et en guest-star, venez assister à une démonstration de danse Yosakoi avec les danseurs(ses) « Tobikaeru », et pourquoi pas ensuite participer à une initiation !

Gratuit pour les moins de 6 ans / 6-12 ans 4 € / + de 12 ans : 8 €



## "On n'était que deux"

Du théâtre samedi 20 avril à 20h30 avec « On n'était que deux », une comédie interactive pleine d'humour portée par deux jeunes comédiennes issues de l'Institut du Music-hall du Mans !

## "Bal Swing"

Et enfin pour clôturer la saison, nous vous donnons rdv le samedi 22 juin, pour une belle soirée concert jazz - swing avec le groupe The Swing Shouters, avec à la clé des démonstrations de danse swing.

Pour les plus motivé(e)s, nous vous accueillons dès 20h pour une initiation avant de vous lancer sur la piste !



Pour ne rien rater et recevoir toute l'actualité du Narais, suivez-vous sur notre page Facebook : [espace.dunarais](https://www.facebook.com/espace.dunarais) !

## Cinéma

### Cinéma Cinéambul

À noter que depuis le 1er septembre 2023, le prix de la place de cinéma est de 5 €.

#### Séances à venir



15 janvier

05 et 26 février

18 mars

08 et 29 avril

20 mai

10 juin

01 juillet



# Vie Intercommunale

## Message d'André Pigné



Chères habitantes, chers habitants,

Depuis quatre ans, nous traversons de nombreuses crises, sanitaires, climatiques, économiques et sociales et la guerre frappe à nos portes de plus en plus menaçante.

Et pourtant, vous faites preuve d'une résilience qui force l'admiration. C'est certainement dû à cet esprit français qui a toujours su faire face, mais c'est aussi la prise de conscience que dans notre territoire, nous y sommes bien.

Je voudrais souligner l'engagement de vos élus municipaux qui ne faiblissent pas dans leurs tâches de plus en plus complexes et nombreuses et qui méritent votre gratitude.

Soyez certains également que les élus communautaires œuvrent quotidiennement à l'amélioration de votre quotidien en maintenant la qualité des services relevant des compétences exercées par notre collectivité et en agissant en responsabilité pour répondre aux défis de demain, par exemple en matière de transition énergétique.

Dans le nouveau numéro d'hiver du journal communautaire (diffusé dans vos boîtes aux lettres la dernière semaine du mois de décembre), vous retrouverez un condensé de l'actualité territoriale du semestre écoulé avec comme point remarquable entre autres, la signature d'une convention de partenariat entre le GESNOIS BILURIEN et l'Association LE FLORE HABITAT JEUNES pour la mise en œuvre du dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) sur notre territoire.

Vous y retrouverez également l'actualité économique, culturelle et touristique, mais aussi un focus sur la Loi APER, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le Gesnois Bilurien souhaitant ainsi participer activement à l'effort collectif nécessaire pour tendre vers une réduction drastique de l'utilisation des énergies fossiles à l'horizon 2030 puis 2050. Les communes choisiront le mode de concertation et vous serez amenés à donner votre avis.

Pour conclure, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année en famille ou entre amis et j'espère avoir la joie de vous retrouver sur le territoire pour de nouveaux échanges lors des différentes rencontres qui ne manqueront pas de se dérouler en Gesnois Bilurien en 2024.

André Pigné,

Président de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

## Dispositif Argent de Poche

Pour la 1ère fois sur Saint-Mars-la-Brière, la Communauté de communes a organisé pour 8 jeunes de 14 à 17 ans, un chantier « Argent de Poche ».

Au cours des 5 demi-journées, le groupe constitué d'Emma, Enzo, Hugo, Laura, Lucie, Romane, Thibault et Zoé, encadrés par Benjamin - animateur pédagogique - a étalé le paillage d'espaces verts et créé les panneaux annonçant le marché de Noël de Saint-Mars. Après avoir fait connaissance, les jeunes très investis dans leurs tâches ont travaillé dans une ambiance détendue. Pour certains, le plus dur fut de se lever tôt, le matin.

Ils ont été récompensés par la Communauté de communes à raison de 15 € / jour / jeune soit 75 € la semaine. 🍷



# L'actualité du Pays du Perche Sarthois

## Les principales actions du Pays d'art et d'histoire :

- Un programme d'animation annuel pour les habitants et les touristes : Au cœur de la mission assignée par le ministère de la Culture dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire, le Perche Sarthois propose chaque année une cinquantaine d'animations - visites guidées, randonnées culturelles commentées, conférences, ateliers, jeu de piste, etc - en partenariat avec les communes et/ou d'autres acteurs pour faire connaître le patrimoine du Perche Sarthois aux habitants et aux touristes. Ces animations mises en œuvre par les guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire sont présentées dans la brochure "Rendez-vous du Perche Sarthois" disponible au début du printemps.

L'animation du patrimoine, c'est aussi une action phare : Le Monument du Mois : régulièrement en partenariat avec une municipalité, le Pays d'art et d'histoire met en valeur l'ensemble du patrimoine d'une commune. Après le Monument du Mois de Vancé en 2023, le patrimoine et l'histoire de Lombron seront à l'honneur en 2024 pendant un mois (de fin septembre à la mi-octobre) avec des animations gratuites chaque week-end et la publication d'un parcours-découverte présentant l'histoire et le patrimoine du village.

- L'inventaire du patrimoine : depuis le début d'année 2022, l'inventaire du patrimoine culturel du Perche Sarthois, mené en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, se poursuit par l'étude de la commune de Saint-Calais. Grâce à son appartenance à deux labels, Pays d'art et d'histoire par son adhésion au Perche Sarthois et Petites Cités de Caractère®, la ville bénéficie d'un inventaire croisé visant à étudier son patrimoine culturel bâti et immatériel.

Après une première année d'étude qui a permis de recenser l'ensemble du patrimoine bâti antérieur aux années 1990 de la ville, l'année 2024 sera l'occasion d'approfondir les recherches sur le bourg et de continuer l'étude de terrain, principalement sur le patrimoine rural de Saint-Calais. Pour partager la connaissance acquise, des animations seront proposées. À l'issue de ces recherches, les données de l'inventaire du patrimoine de Saint-Calais seront disponibles sur le site de la Région des Pays de la Loire : <https://gertrude.paysdelaloire.fr/>

Parallèlement, une exposition de synthèse sur les 11 bourgs inventoriés entre 2017 et 2022 est en cours de préparation. Cette exposition sera itinérante à partir de fin 2024.

- L'accueil des groupes : Le Pays du Perche Sarthois propose aussi des circuits à destination des groupes. En 2023, 84 groupes, soit 3 355 personnes, sont venues découvrir le territoire du Perche Sarthois dans ce cadre. Pour 2024, afin d'enrichir la promotion du territoire, le Perche Sarthois a initié de nouveaux partenariats parmi lesquels la Chèvrerie des Huppées et la Cidrerie et Ruchers Sarthois à Cherré-Au, la Maison Prunier à Connerré et la Ferme des Deux Sabots à Écorpain. Retrouvez ces nouveautés dans le Catalogue des Circuits Groupes 2024 disponible sur le site internet du Perche Sarthois.

- Un service éducatif : toute l'année, le service éducatif répond aux demandes de découvertes du patrimoine pour les groupes d'enfants (écoles, collège, centre de loisirs...). Il se déplace dans les communes du Pays d'art et d'histoire du Perche sarthois pour créer des activités de sensibilisation au patrimoine. Ces activités pédagogiques mêlent visites et ateliers divers (manipulation de maquettes, jeu de piste, etc.). Plus de 1000 enfants en ont bénéficié au cours de l'année scolaire 2022-2023.

- Un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC) : depuis 2020, un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC) signé avec la DRAC des Pays de la Loire et l'Éducation Nationale vient enrichir les propositions éducatives avec la création d'un projet spécifique mêlant découverte du patrimoine et des arts à destination des élèves, mené en collaboration avec un artiste en résidence.

Cette année 2023-2024, le projet « Invitation au voyage en Perche Sarthois » est proposé à 11 classes du territoire (Bouloire, La Ferté-Bernard, Le Breil-sur-Merize, Vibraye et la MFR de Thorigné-sur-Dué) avec l'artiste Patricia CARTEREAU et l'association le Boucan des Arts.

Par ailleurs, le CLEAC du Perche Sarthois permet également à des acteurs culturels locaux de développer des projets d'éducation artistique et culturelle auprès des établissements scolaires du Perche Sarthois avec le soutien financier de la DRAC des Pays de La Loire. Ils favorisent ainsi l'accès des enfants à des domaines artistiques variés : musique, danse, arts plastiques, spectacle vivant, etc. (



# Le tourisme en Perche Sarthois



## Projet de développement du kayak sur l'Huisne

Le projet s'est fortement accéléré cette année. Les préconisations de l'étude réalisée par la Fédération Française de Canoë-kayak (2021) nous ont permis d'avancer sur l'aménagement de la rivière. Pour garantir la sécurité et favoriser l'accessibilité, 4 embarcadères ont été créés. Ces aménagements nous permettent d'envisager l'ouverture d'un nouveau tronçon de 23 kilomètres dès l'année prochaine entre Sceaux-sur-Huisne et Montfort-le-Gesnois. En parallèle, la base de location inaugurée cet été à Montfort-le-Gesnois en partenariat avec la commune et le Canoë-kayak Club Fertois a attiré 435 personnes. L'offre de la base se développera l'année prochaine, rendez-vous début juillet !

## Bilan de saison - Flux Vision Tourisme

"Flux Vision Tourisme" est un outil développé par Orange Business permettant de convertir des millions d'informations techniques en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation touristique des territoires. Pour la période 2023-2024, Sarthe Tourisme et les partenaires touristiques sarthois ont décidé de faire l'acquisition de ces nouvelles données.

Pour la saison 2023, le Perche Sarthois recense 885 000 nuitées touristiques et 450 000 touristes. 65% des touristes sont français et proviennent majoritairement de l'Île-de-France (36%). Concernant la clientèle étrangère (35%), les nationalités les plus représentées sont les Anglais, les Néerlandais et les Allemands. Les événements organisés sur le circuit Bugatti ont boosté la fréquentation. 55 000 touristes ont fréquenté le Perche Sarthois pendant ces événements, dont 24 000 uniquement pour le centenaire des 24H.



## Carte tourisme et randonnées

Cette nouvelle carte vous invite à parcourir l'ensemble de nos villages au travers des découvertes, activités, richesses et services proposés par chacun d'entre eux. Arpentez les chemins creux, explorez le patrimoine local, flânez dans les jardins, faites une pause en famille, partez pour une escapade à vélo ou une balade en kayak, dégustez les produits locaux...

L'ensemble de ces offres seront également valorisées sur le nouveau site internet du Perche Sarthois qui sera lancé au printemps 2024.

Bonne découverte !



La contractualisation au Pays du Perche Sarthois : Le Pays du Perche Sarthois est porteur de la stratégie LEADER, le programme d'aides européennes aux projets ruraux. La programmation 2014-2022 est en cours d'achèvement, car elle a recueilli plus de 130 demandes.

La candidature du territoire a une nouvelle fois été retenue par la Région Pays de la Loire pour la prochaine programmation LEADER 2023-2027 qui verra les demandes d'aide entièrement dématérialisées. L'enveloppe allouée au Pays du Perche Sarthois pour ce nouveau programme est de 1 289 336 €.

Celui-ci démarrera au 1er janvier 2024, date à laquelle les premières demandes peuvent être faites en ligne à cette adresse : <https://www.paysdelaloire.fr/amenagement-des-territoires/les-aides-europeennes-pour-mon-projet-de-territoire/pour-les-territoires-ruraux-la-demarche-leader>

Les projets, pour être financés par l'Europe doivent déjà disposer d'une aide financière publique et entrer dans la stratégie définie par le territoire, qui compte des thèmes comme : le soutien aux projets de restauration de valorisation du patrimoine, l'amélioration

des équipements publics et le maintien des commerces en zone rurale, le développement des mobilités douces, l'adaptation au changement climatique et la coopération inter-territoriale ou transnationale.

Le SCoT du Perche Sarthois :

Le Pays du Perche Sarthois est engagé, pour le compte de deux de ces communautés de communes, sur l'élaboration d'un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial. Ce SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale du territoire et assure la cohérence de ses politiques sectorielles. Cette fin d'année 2023 fut l'occasion de mener un travail commun sur l'identification des zones d'accélération de production des énergies renouvelables pour répondre aux enjeux de transition énergétique et écologique de l'Etat, en lien avec le Zéro Artificialisation Nette.

Pour tout renseignement : Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun, BP 90 100 - 72404 La Ferté-Bernard cedex.  
Tel : 02.43.60.72.77 / [perche-sarthois@orange.fr](mailto:perche-sarthois@orange.fr) [www.perche-sarthois.fr](http://www.perche-sarthois.fr)

# Nouveau : le dispositif HTH\*

**En présence de M. Compain Sous-Préfet de Mamers, de M. Catanzaro VP de la Région Pays de La Loire, de M. Pigné Président de la CdC du Gesnois Bilurien et de M. Boué Président de l'Association Le Flore Habitat Jeunes, le Mercredi 4 octobre 2023, le dispositif HTH a été lancé officiellement sur notre territoire, avec la signature d'une convention de partenariat entre le GESNOIS BILURIEN et l'Association LE FLORE HABITAT JEUNES.**

Ce dispositif a pour but essentiel de mettre en relation des hébergeurs privés (disposant d'une chambre indépendante avec un accès aux installations communes des sanitaires ainsi que la cuisine) et des jeunes (de 16 à 30 ans) à la recherche de solutions d'hébergement temporaires dans le cadre de différentes situations : CDD, apprentissage, alternance, formations, études, ...

L'hébergeur, si sa proposition est acceptée par LE FLORE, est mis en relation avec le meilleur candidat possible et est rémunéré à hauteur de 15 € par nuit (dans la limite de 270 € par mois) en échange de cet hébergement.

En accueillant un.e jeune en recherche d'hébergement à proximité de son lieu de travail, de stage ou de formation, vous bénéficierez d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et vous vivrez une expérience enrichissante !

**Une belle façon de participer à la résolution des différentes problématiques de notre époque (mobilité, crise du logement, emplois non pourvus,...), en favorisant le dynamisme économique de notre territoire du Gesnois Bilurien et en permettant par ailleurs de belles « aventures » intergénérationnelles. (**

**-> Renseignements et contacts :**

LE FLORE HABITAT JEUNES

Tél : 02 43 81 27 55

23, rue Maupertuis 72000 LE MANS

Mail : [contact@leflore.info](mailto:contact@leflore.info)

Internet : [www.flore-habitatjeunes.org](http://www.flore-habitatjeunes.org) (



\* Hébergement Temporaire chez l'Habitant

**HTH HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT**

**DU CÔTÉ DE L'HÉBERGEUR**

Une chambre inoccupée chez vous ?  
Vivez l'expérience de l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant !

**ACCUELLEZ**

un(e) jeune en recherche d'hébergement à proximité de son lieu de travail, de stage ou de formation.  
Vous bénéficierez d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et vivrez une expérience enrichissante !

Logos: URHAJ, PAYS DE LA LOIRE, CLEFOP, Gesnois Bilurien

**HTH HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT**

**DU CÔTÉ DE L'HÉBERGÉ**

Vous venez de trouver un emploi, un stage, une formation sur le territoire ?  
Vivez l'expérience de l'hébergement chez l'habitant !

**POUR LES 15-30 ANS !**

Nous vous proposons une solution solidaire à proximité de votre lieu de travail, de stage ou de formation.  
Vous bénéficiez d'un hébergement approuvé, d'un tarif abordable, d'un soutien professionnel tout en créant des liens sur ce nouveau territoire !


**15€ LA NUIT**  
dans la limite de **270€ PAR MOIS**

Map showing locations: Tigné-en-Mêles, Saint-Célerin, Sillé-le-Philippe, Saigné-l'Évêque, Saint-Cornelle, Lombron, Conneré, Montfort-le-Gesnois, Saint-Mars-la-Brière, Sautrais, Nallé-le-Jalais, Saint-Michel-de-Chavaignes, Coulreux, Souire, Maironcelles, Vihay, Saint-Mars-de-Locquenay, Tesson.

LE FLORE Habitat Jeunes  
Tél : 02 43 81 27 55  
23 rue Maupertuis 72000 LE MANS  
[contact@leflore.info](mailto:contact@leflore.info)  
[www.flore-habitatjeunes.org](http://www.flore-habitatjeunes.org)

[@hebergementtemporairechezhabitant](https://www.facebook.com/hebergementtemporairechezhabitant)





## Déchèterie de St Mars la Brière

**EXTENSION  
DES  
HORAIRES**

### Depuis le 2 juin 2021 ouverture le **mercredi matin**\* !


(\*en plus des horaires habituels)

**Horaires d'été depuis le 2 juin 2021 :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>ST-MARS-LA-BRIÈRE</b>	14h-18h30	9h-12h	9h-12h 14h-18h30	X	9h-12h 14h-18h30	9h-12h 14h-17h30

Fermeture des grilles 10 minutes avant l'heure pour effectuer le nettoyage du site.

[www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)



En complément de notre fiche ACTU n°5 sur les **biodéchets** (adressée fin octobre et disponible sur notre site internet), voici quelques éléments de précisions sur l'application de la réglementation.

La Loi AGEC du 20 février 2020 impose aux collectivités le tri à la source des biodéchets pour tous les usagers. Cela se traduit sur le territoire du SYVALORM de la manière suivante :

1. Pour les usagers disposant d'un terrain, d'un jardin : privilégier les **COMPOSTEURS INDIVIDUELS**.

Ceux-ci sont toujours en vente au Syvalorm (par Internet, téléphone...) à 25 €, modèle bois 300 litres/ 30 € modèle plastique 650 litres, chacun accompagné d'un bio-seau de 10l et d'un guide.

2. Pour les usagers ne disposant pas de terrain ou situés en habitat collectif : privilégier les **COMPOSTEURS PARTAGÉS**.

Afin de développer des sites de compostages partagés, le Syvalorm a établi un partenariat avec l'association ATHENA (Sargé-sur-Braye, 41). Celle-ci se mettra en relation avec les élus, usagers souhaitant mettre en place un site de compostage partagé.

Contact : ATHENA : 06.13.50.50.89 / [compost@asso-athena.fr](mailto:compost@asso-athena.fr) en respectant les différents critères nécessaires pour le bon fonctionnement du site. Ce dispositif est entièrement pris en charge par le syndicat.

Le déploiement des composteurs partagés a débuté sur 2023 à titre expérimental (4 sites installés à ce jour), sera progressif et nécessitera plusieurs années pour l'ensemble du territoire Syvalorm. ☺

L'ACTU  
DÉCHETS  
N° 2

RÉDUIRE SES DÉCHETS

Adopter de nouvelles habitudes permet d'y parvenir !

Pourquoi ?

Les taxes et obligations augmentent

\*Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

2020 : 18€/tonne	2023 : 51€/tonne
2021 : 30€/tonne	2024 : 58€/tonne
2022 : 40€/tonne	2025 : 65€/tonne

Ordures ménagères SYVALORM :  
à enfouissement et à incinération

Une collectivité ne fait PAS de bénéfice, elle redistribue les coûts.

Bien trier (recettes) et réduire la partie à enfouir (taxations\*) permet de contenir la facture globale tout en préservant l'environnement !



25,9%  
des ordures ménagères  
SYVALORM collectées  
sont des biodéchets  
(Étude INDDIGO  
09/2021)



Où ?

Quoi ?

\*Les biodéchets :  
ce sont les déchets alimentaires et des  
autres déchets naturels biodégradables.

Composteurs en vente auprès du SYVALORM :

Rendez-vous sur le site [syvalorm.fr/angle1](http://syvalorm.fr/angle1) : « l'évite les déchets »

- 650 L : 30 €
- 300 L : 25 €

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

Comment ?

Réutiliser ses déchets putrescibles :

- Le compostage individuel ou collectif pour les déchets de la cuisine et du jardin
- Les animaux domestiques, volailles...



Les déchets non putrescibles :

- Traquer le suremballage
- Trier méthodiquement
- Donner, vendre, réparer, réutiliser et recycler

Rappel : il est strictement interdit de brûler ou d'abandonner ses déchets

... leurs devenir ?

Quelques chiffres ....

En 2021, chaque habitant a produit 551 kg de déchets\* :

\*moyenne par habitant sur le territoire du Syvalorm

- Ordures ménagères : 134 kg
- Déchèteries : 310 kg
  - > 64 kg de non-valorisables
  - > 246 kg valorisables
- Tri des emballages : 37 kg
- Bornes papiers : 19 kg
- Bornes verre : 47 kg
- Bornes textiles : 4 kg

Enfouissement (soumis à la TGAP\*) ou valorisation énergétique

VALORISATION & RECYCLAGE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :  
Obligation réglementaire sur le tri à la source des biodéchets\* pour tous en Europe

Le SYVALORM se prépare à développer le compostage partagé dans les bourgs, les quartiers et bas d'immeubles...

Éviter les déchets ?

Avant l'achat

- ✓ Emprunter ou louer
- ✓ S'interroger sur ses besoins réels
- ✓ Faire une liste
- ✓ Éviter les achats compulsifs
- ✓ Se détacher des publicités
- ✓ Refuser les gadgets promotionnels

L'achat réfléchi !

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas : économies de matières premières épuisables et précieuses, limitation de notre impact sur l'environnement, économies financières...

- ✓ Privilégier les achats de 2<sup>nd</sup> main : trieries, bric-à-brac, recycleries...

Le SYVALORM est partenaire de la Recyclerie « Le grenier de l'Yvonne » basée à La Ferté-Bernard



Bannir les objets jetables

- ✓ Vaisselle, rasoir, lingettes...

Éviter le gaspillage alimentaire

- ✓ Faire l'inventaire des placards et frigo avant achat
- ✓ Respecter les règles de conservation des aliments

Dématérialisation

- ✓ Les cadeaux
- ✓ Les archives, démarches administratives, courriers...
- ✓ Les souvenirs

Que deviennent nos déchets ?

La 2<sup>ème</sup> vie de nos poubelles



Bien orientés :

- Nos papiers sont recyclés
- Nos emballages en verre se recyclent à l'infini
- Nos déchets putrescibles se transforment en compost
- Nos textiles et chaussures sont reportés ou valorisés
- Nos emballages plastiques, métalliques et cartonnettes sont valorisés ou recyclés
- Nos apports en déchèteries sont traités par des filières spécifiques

39,6%  
des déchets  
sont des  
erreurs de tri

Septembre 2021 : Campagne de caractérisation\* des bacs ordures ménagères du SYVALORM  
\*12 échantillons d'ordures ménagères analysés  
Étude réalisée par INDDIGO

Un constat : il faut renforcer le geste de tri. Trop de déchets valorisables échappent au recyclage et génèrent des surcoûts de collecte et d'enfouissement.



Trier et composter ses déchets pour les valoriser c'est :

- Protéger l'environnement en réduisant les tonnages enfouis et les kilomètres à parcourir pour leur collecte et traitement
- Réduire les tonnages collectés et enfouis soumis aux taxes qui impactent nos factures
- Favoriser la valorisation des matériaux et contribuer aux recettes qui équilibrent les coûts de traitement.
- Permettre la production de nouvelles matières premières sans puiser dans les ressources naturelles
- Donner une nouvelle vie à ses déchets !





Une pratique facile et utile pour valoriser vos déchets organiques !

**Quoi ?**

**Quels déchets composter ?**

**Déchets de jardin :**

- ✓ Tontes séchées
- ✓ Feuilles, fleurs fanées
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages

**Déchets de cuisine :**

- ✓ Épluchures de fruits et légumes, agrumes...
- ✓ Marc de café, filtres, dosettes de café et sachets de thé biodégradables
- ✓ Coquilles d'œufs finement écrasées
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- ✓ Restes de repas

**DÉCONSEILLÉS :** cendres, déchets carnés et poissons, produits toxiques, d'hygiène et médicaux...

Pour un usage non potager du compost : les lièvres animaux biodégradables peuvent être compostés.

Transformer ses déchets organiques en matière fertilisante : un geste écologique et économique



- En composteur
- En tas
- Au pied des plantations

**Pourquoi ?**

Composter permet de réduire ses ordures ménagères de 30%

Les déchets « compostables » collectés avec les ordures ménagères occasionnent des nuisances environnementales et des coûts faciles à éviter

**Comment ?**



**Clés de réussite du compost :**  
 Aérer, mélanger et équilibrer les apports secs et humides !

**EN COMPOSTANT :**  
 Le compostage est le procédé de dégradation naturelle de la matière organique par des organismes en présence d'oxygène et d'eau. Composter ses déchets permet d'obtenir un fertilisant naturel, gratuit et respectueux de l'environnement.

**... Le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ?**

Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets\* pour tous en Europe (Loi AGEC - 2020)

\*déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables

Le SYVALORM se prépare à développer le compostage partagé dans les bourgs, quartiers, bas d'immeubles...

**Quelques chiffres ....** En 2021 chaque habitant du SYVALORM a produit 134 kg d'ordures ménagères

**30 %**

des déchets ménagers présentés dans les bacs SYVALORM sont constitués de déchets compostables

**254 kg/hab/an**

Production moyenne nationale d'ordures ménagères (enquête ADEME 2017)

**\*COMPOSTEURS**  
 en vente auprès du SYVALORM :  
 Rendez-vous sur notre site, onglet : « mes démarches »

2 modèles disponibles :

Bois : 300l (72x70x70L cm) - 25 €

Plastique recyclé : 650l (85x70x120L cm) - 30 €



**Réussir son compost ?**

Quelques astuces et conseils...

**L'enfouissement des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) :** le tassement des déchets provoque leur fermentation dans un milieu sans oxygène, créant ainsi des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère.

**La valorisation organique des biodéchets via le compostage permet de rendre à la nature des matières organiques brutes** qui se décomposent en une matière valorisable, le compost. Placés en composteur ou en tas, donc en présence d'oxygène, les biodéchets n'émettent ni gaz à effet de serre, ni méthane.

**Composter permet de réduire ses ordures ménagères de 30% !**

- 30% des ordures ménagères sont composées de biodéchets.
- et 30% des biodéchets sont constitués d'eau.

Composter c'est éviter à des camions de collecter de parcourir de nombreux kilomètres pour ramasser de l'eau, et des déchets organiques qui deviendront néfastes pour l'environnement lorsqu'ils seront enfouis.



**Un composteur bien exposé !**

Protéger le compost des excès d'eau et de soleil : le placer à l'ombre, à l'abri du vent et de la pluie.



**Mélanger régulièrement le contenu !**

Ce geste permet d'activer la décomposition des déchets.



**Placer le composteur à même la terre !**

Un grillage renforcé pourra empêcher l'intrusion de nuisibles tout en permettant la circulation des lombrics.



En respectant ces précautions, le compost peut être réparti en surface pour un compost frais de 3 à 6 mois ou mêlé à la surface de la terre pour un compost mûr de 6 à 9 mois.



**Certains déchets n'ont pas leur place dans le composteur !**

La cendre, et autres particules fines, asphyxient les vers de terre : ils respirent au travers de leur peau !



**Le bon plan !**

Un composteur « fait maison » est facile à réaliser avec du bois de récupération comme des palettes par exemple !



**Une humidité suffisante, mais pas excessive !**

Les organismes du compost ont besoin d'eau pour vivre et seraient privés d'air dans un tas trop humide.



**Alterner les apports secs et humides pour un bon équilibre !**

Tendre vers le 2/3 de déchets bruns (carbone) pour 1/3 de déchets verts (azote).

**Composter ses déchets c'est :**

- Réduire sa poubelle en produisant un amendement naturel utile au jardin.
- Éviter à des déchets de la cuisine de parcourir des kilomètres pour être enfouis ou incinérés.
- Participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant la partie à enfouir.
- Réduire les coûts de collecte et de traitement pour des déchets qui ont leur place au jardin.
- Gagner du temps, de l'argent et de la fatigue en s'évitant de nombreux déplacements en déchèterie pour les déchets verts du jardin.
- Rendre à la nature ce qu'elle nous a donné !



**L'ACTU DÉCHETS N° 5**

**LES BIODÉCHETS\***  
Les trier devient obligatoire en 2024

**Compostage individuel**

- En tas
- Au pied des plantations
- En composteur

**COMPOSTEURS** en vente auprès du SYVALORM :  
Rendez-vous sur notre site, onglet : « mes démarches »



- 2 modèles disponibles :**
- Bois : 300l (72x70x70L cm) - 25 €
  - Plastique recyclé : 650l (85x120L cm) - 30 €



Transformer ses déchets organiques en matière fertilisante : un geste écologique et économique  
Composter permet de réduire ses ordures ménagères de 30%



**Compostage partagé**

Le SYVALORM se prépare à développer les projets de compostage partagé dans les bourgs, quartiers, bas d'immeubles...

4 sites pilotes, à Saint-Arnould, Villaines-la-Gonais, Mondoubleau et Troo sont entrés en phase de tests avant un plus large déploiement sur l'ensemble du territoire.



Afin d'accompagner l'installation, et d'assurer un suivi des sites de compostage partagé, le SYVALORM a conclu un partenariat avec l'association « ATHENA » basée à Sargé-sur-Braye

<https://www.asso-athena.fr/>

**Quelles solutions ?**

Composter ses biodéchets est possible en maison individuelle, avec ou sans jardin, et même en habitat collectif ou en résidence !



Les déchets « compostables » collectés avec les ordures ménagères c'est fini !



**Comment créer un site de compostage partagé ?**

Don de ses biodéchets à un voisin

Adoption de 2 ou 3 poules ?

Le déploiement des sites de compostage partagé sera progressif et nécessitera plusieurs années !

Vous êtes un(e) habitant(e) intéressé(e) par l'installation d'un site de compostage partagé dans votre quartier, votre résidence privée... ?

Ou bien vous êtes élu(e) et souhaitez en installer un sur votre commune ?

Vous pouvez contacter directement l'association ATHENA par mail à [compost@asso-athena.fr](mailto:compost@asso-athena.fr) ou par téléphone au 06 13 50 50 89.

Le TOUT est pris en charge par le SYVALORM !

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets\* pour tous en Europe (Loi AGEC - 02/2020)

\*biodéchets : déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables

**Quelques astuces et conseils sur le compostage des biodéchets de la cuisine au jardin :**

**ACTU Déchets N°3 « Compostage »**  
en téléchargement sur [www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)

**Quels déchets composter ?**

**Déchets de jardin :**

- ✓ Tontes séchées
- ✓ Feuilles, fleurs fanées
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages



Étages de réussite du compost :  
Ajouter, mélanger et aérer les déchets secs et humides !

**Déchets de cuisine :**

- ✓ Épluchures de fruits et légumes, agrumes...
- ✓ Marc de café, filtres, dosettes de café et sachets de thé biodégradables
- ✓ Coquilles d'œufs finement écrasées
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- ✓ Restes de repas



**DÉCONSEILLÉS :** centres, déchets carrés et poissons, produits toxiques, hygiène et médicaux...  
Pour un usage non potager du compost : les déchets animaux biodégradables peuvent être compostés.

**Trier ses biodéchets :**

un geste écologique qui contribue à la maîtrise des coûts !

**Avant 2024**

**Collecte :** Entre 100 et 150 km

**Enfouissement :** Taxe TGAP\*

2023 : 51€/t
2024 : 59€/t
2025 : 65€/t

**Hausse + 306 % en 7 ans par tonne**

**\*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (ordures ménagères et encombrants en déchèterie)**

**A partir de 2024**

Dans le composteur de mon jardin, de mon quartier, de ma résidence...

**Collecte Enfouissement Taxe TGAP\***



# Annuaire

## Associations Sportives & culturelles

### ● COMITÉ DIRECTEUR USSM

BOULARD Michel  
Mail : comdirussm@gmail.com

### ● FOOTBALL USSM

RICHARD Jean-Michel  
13, allée des Noisetiers  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 06.64.43.18.22  
Mail : richard.jean-mick@orange.fr

### ● BASKET USSM

PAPILLON Guillaume  
22 rue des Noyers  
72160 TUFFÉ  
Tél : 06.67.63.27.61  
Mail : ussm-basket@orange.fr

### ● ATHLÉTISME USSM

DROUET Frédérique  
12, impasse des Vignes  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.27.70  
Mail : ussm72athletisme@gmail.com

### ● TIR À LA CIBLE USSM

VAN RECHEM Erick  
1, bis rue Ledru Rollin  
72160 Connerré  
Tél : 06.80.31.44.19  
Mail : erickvanrechem@gmail.com

### ● TENNIS USSM

ROUMILHAC Sylvain  
1648, Route de St Étienne du Narais  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.77.26 / 06.51.22.12.97  
Mail : ussm.tennis@hotmail.fr

### ● GYMNASTIQUE BRIÉROISE USSM

POTÉ Patricia  
La Flarie  
1524, Route de Saint Étienne du Narais  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.47.75.61 / 06.84.08.09.30  
Mail : raoul.pote@wanadoo.fr

### ● PÉTANQUE USSM

HAUTEVILLE Éric  
4538, Route des Loudonnoeux  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.53.16 / 06.42.82.39.70  
Mail : hautevillee@gmail.com

### ● JUDO CLUB DES BRIÈRES

JANVIER Émilien  
Les Petits Hêtres  
72470 Champagné  
Tél : 02.43.89.78.05  
Mail : bureauxjcb@outlook.fr

### ● RÉCRÉATIVE DU HAMEAU DE ST DENIS DU TERTRE

LIÉNARD Caroline  
2093 Rte de St Étienne du Narais  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 06.03.42.85.40  
Mail : caroline.vincent.lienard@gmail.com

### ● CHORAL'IN

CHAUVIN-LARUE Nadine  
2, rue du Four à Chanvre  
72400 La Ferté Bernard  
Tél : 07.68.08.44.60  
Mail : nadinechauvin@hotmail.fr

### ● FAMILLES RURALES

PITARD Annick  
57, rue de Paris  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 06.64.41.05.44  
Mail : famillesrurales.stmars@gmail.com

### ● GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

ROUAULT Albert  
2309, Route du Bourray  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 07.85.27.77.60 / 06.74.80.26.81  
Mail : joycegmstmars@gmail.com

### ● AMIS DU SITE DE SAINT DENIS DU TERTRE

HEULIN Bernard  
1490, Chemin de Mirson  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.46.31  
Mail : guiet-gomez@orange.fr

### ● UNC - AFN - SDF

BOUREKAT John  
Le Foyalais  
4821 Route des Loudonnoeux  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 06.25.62.20.14  
Mail : unc-stmarslabriere@orange.fr

### ● VÉLO CROSS DIONYSIEN

KRINCKET Ludovic  
120, chemin des Fermes  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 07.84.00.75.33  
Mail : ludovic.krincket@gmail.com

### ● AMICALE PERSONNEL COMMUNAL

CLAVEAU Véronique  
36 rue de Paris  
72470 St Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.70.23  
Mail : comptabilite@smlb.fr

### ● LOISIRS DU TEMPS LIBRE

FOURMI François  
10, allée des Chênes  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.71.43  
Mail : francois.fourmi@orange.fr

### ● LA TRIBU BRIÉROISE

(Association de parents d'élèves)  
CHARRETIER Floriane  
625, Route de la Chesnaie  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.11.41.25.38  
Mail : latribubriereoise@gmail.com

### ● ASSOCIATION SUR LE PAS DES ARTISTES

ÉMERY James  
30, Grande Rue  
72450 Montfort le Gesnois  
Tél : 06.20.84.14.90  
Mail : sur-les-pas-des-artistes@orange.fr

### ● COMITÉ DES FÊTES

LE GOT Jimmy  
17, rue de Paris  
72470 Saint Mars La Brière  
Tél : 06.14.58.36.50  
Mail : comitedesfetessaintmarslabriere@outlook.fr

### ● COMITÉ DE COMMISSAIRES DE ROUTE AUTOMOBILE

BOULAY Dany  
79, chemin de la Ricordière  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 02.43.89.77.74 / 06.85.70.99.71  
Mail : ccra.contact@gmail.com

### ● TEAM JEUDON RACING TEAM

JEUDON Jérémie  
Les Défais  
72450 Parigné l'Évêque  
Tél : 06.85.70.99.71

### ● TEMP'O (danse)

TARBOURIECH Stéphanie  
29, rue de la Merize  
72370 Le Breil Sur Merize  
Tél : 06.22.25.24.76  
Mail : asso.danse.stmarslabriere@gmail.com

### ● ANIMAL SOUND SYSTEM

VERNHETTES Victor  
29, rue du Château  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.77.23.46.34  
Mail : victor.vernhettes@gmail.com

### ● NATUROSOLID'ERE

TOUZEAU Élisabeth  
104, allée des Chevreuils  
724,70 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.63.77.80.60  
Mail : naturosolidere@gmail.com

### ● TEAM Race 72

FROGER Tony  
5458 Les Loudonnoeux  
72470 Saint Mars La Brière

### ● MAM LA FORÊT DES PITCHOUNS

COLLIN Stéphanie  
59, chemin des Aunais  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.22.50.06.23  
Mail : laforetdespitchouns@gmail.com

### ● PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

GUITTET Antonin  
162, impasse des Vignes  
72470 Saint Mars la Brière  
Tél : 06.16.63.94.60  
Mail : association.pprb1@gmail.com

# 1906 Dans le Rétro

Fort du succès rencontré en mai 2023, la commune de **Saint-Mars-la-Brière**, avec une association de Saint-Mars (**Comité des Commissaires de Route Automobile**), organisera les **1er et 2 juin 2024**, une nouvelle édition de « **1906 Dans le Rétro** » sur notre commune.

Nous souhaitons, pour cela, faire revivre ces belles années de l'automobile qui sont le patrimoine et l'histoire de notre territoire.

Le contenu de cette manifestation sera riche en animations.

Nous invitons tous les habitants du village à participer à cette fête.

## Programme des deux jours :

- une exposition de voitures de collection,
- une bourse d'échange de pièces automobiles,
- un village d'exposant composé d'activités en lien avec les voitures de collection,
- la reconstitution d'une scène de ravitaillement de 1906,
- un concours d'élégance des voitures,
- la présence d'invités de renom,
- des conférences et rencontres,
- une soirée dansante (le samedi soir),
- deux circuits (rallyes touristiques), un le samedi et l'autre le dimanche (qui correspondra à la boucle effectuée par les concurrents). du **Grand Prix de 1906**.



Vous pouvez, si vous voulez connaître avec plus de précision le contenu de cet événement, allez sur le site dédié :

[www.1906dansleretro.fr](http://www.1906dansleretro.fr)

Par ailleurs, si des habitants de Saint-Mars (ou proche de Saint-Mars) souhaitent accueillir pour les héberger des collecteurs de vieilles voitures, qu'ils se fassent connaître à l'accueil de la mairie.

Nous comptons sur votre présence pour faire de cet événement un moment inoubliable.

## Préservation du patrimoine

L'association a déjà réalisé de belles actions pour valoriser le patrimoine de la ville. En effet, elle a organisé une journée du patrimoine durant laquelle les habitants ont pu découvrir les richesses historiques de leur commune.

Elle a également permis de célébrer Noël de manière originale. Ces événements ont rencontré un franc succès auprès des visiteurs.



Mais l'association ne compte pas s'arrêter là ! Elle a de nouveaux projets en tête et envisage notamment l'organisation de concerts pour mettre en valeur le patrimoine de manière musicale et elle continuera de défendre le patrimoine. Nous avons hâte !

# Associations

## Choral'In



Pour commencer l'année laissons la parole à des choristes pour vous faire comprendre ce qu'on vit chez Choral'in, et peut-être vous donner envie de nous rejoindre. Notre prochain grand défi sera notre participation au concert du 14 avril à Antarès « 500 voix pour Queen ». Si vous aimez Queen, retenez déjà vos places.

« J'ai toujours aimé chanter et rêvé d'appartenir à une chorale. Depuis 12 années, ce rêve se réalise et me comble de joie, des liens amicaux avec les choristes me portent et m'emportent. On attend avec plaisir le jour de la répétition et les 60 km A/R en covoiturage ne sont pas un obstacle. Notre cheffe de chœur Marie-Claire par ses qualités humaines et sa fine connaissance du chant choral nous fait vivre des moments inoubliables et gravir durant les concerts les degrés vers un point d'orgue qui fait de nous une seule et même voix. Cerise sur le gâteau, au cours des nombreux échanges qui sont faits, nous faisons à chaque fois de belles rencontres. Déa ». (Déa est notre doyenne.)

« Une belle chorale avec une bienveillance de tous les instants pour les nouveaux arrivants. Des chants de qualité et une super chef de chœur qui prend le temps de donner confiance à chacun dans son potentiel de choriste. Venez vous faire plaisir, vous reviendrez et resterez à coup sûr » Lise (arrivée en janvier 2023).

« Je me disais : "la chorale, pas pour moi !" Mais encouragée par des amies, et une fois le pas franchi, quel bonheur de chanter ensemble et de savourer le résultat d'un concert réussi ! » Jocelyne (entrée en octobre 2022).

« Je suis venue à la représentation de Choral'in en décembre 2022 en l'église de Saint-Mars-la-Brière. Ce fut un immense plaisir... C'était une première pour moi, je n'avais jamais eu l'occasion d'écouter une chorale ».

À la fin du concert, je suis allée vers la cheffe de chœur, Marie-Claire VAUCELLES pour avoir quelques informations, j'ai donc été conviée au pot de l'amitié, cela m'a permis d'échanger sur les répétitions, les concerts... C'est avec un accueil et une intégration chaleureuse que je me suis lancée dans l'aventure Choral'in en janvier 2023... Avant d'arriver, je ne chantais pas sauf dans ma salle de bain, je ne savais pas lire une partition et pourtant... 1er concert à Saint-Michel-de-Chavaignes (mars) avec la tenue pour l'occasion, j'ai adoré ce moment et tous les autres concerts qui ont suivi, je vis à chaque fois un tourbillon d'émotions avec un répertoire de chants très varié...

À ce jour, je peux vous dire que les répétitions du jeudi soir, je ne les manquerai pour rien au monde ! Je suis heureuse de retrouver cette belle équipe de choristes. Marie-Claire VAUCELLES nous prépare avec rigueur, mais dans la bonne humeur aux futurs concerts... Je terminerai en précisant que c'est un moment pour moi, qui m'apporte du bien-être et qui permet une parenthèse avec la vie professionnelle nécessaire pour se ressourcer. Alors n'hésitez plus, venez tenter l'aventure avec nous. » Anne-Sophie (entrée en janvier 2022).

## Familles Rurales

C'EST REPARTI !!!

L'association dirigée par Annick PITARD, Présidente, poursuit pour la saison 2023-2024 ses activités festives et théâtrales en espérant avoir encore plus de succès que les années précédentes.

En premier lieu, un karaoké sera organisé le samedi 03 février 2024 à l'Espace du Narais, sur le même schéma que l'an passé soit un Karaoké Apéro Dinatoire : 10 € l'entrée avec une assiette apéro charcuterie + fromage ou 5 € l'entrée avec une consommation.

Réservation auprès de Pierre GADAMER au 07.50.69.73.08 avant le 27 janvier 2024.

En second lieu, les Puces des couturières et loisirs créatifs en association avec Naturosoli'dère et l'Atelier de Létice aura lieu le samedi 23 mars à l'Espace du Narais.



Enfin, le vendredi 24 mai et le samedi 25 mai 2024, deux troupes de théâtre offriront leurs représentations à l'Espace du Narais (les horaires seront communiqués ultérieurement.)

Cette année, une troupe de 16 enfants de 7 à 10 ans et 4 adultes montera sur scène et vous présentera une pièce totalement écrite par les comédiens et dont les décors seront le fruit de leur imagination.

Puis, une troupe de 5 adolescents de 11 à 13 ans et de 5 adultes prendra le relais pour vous présenter une pièce dont le texte et les décors seront également le fruit de leur imagination.



## Gymnastique Briéroise

Après un premier trimestre sportif ou non et une fin d'année 2023, qui nous l'espérons a été festive pour toutes et tous, les membres du bureau vous souhaitent une très bonne année 2024.

Que la santé soit au rendez-vous pour tous, aussi nous vous attendons tous les mardis (hors vacances scolaires) pour une reprise ou une découverte dans une ambiance sympathique et dynamique.

Au programme : tonicité, renforcement musculaire, coordination, équilibre, étirement, détente et surtout plaisir.

Alors n'hésitez plus, venez nous retrouver afin de conserver une bonne condition physique.

- de 14h à 15 h avec David
- de 20h30 à 21h30 avec Annie

Sachant qu'il est possible de participer aux deux séances si vous le souhaitez, ou à l'une ou l'autre en fonction de vos disponibilités du moment. L'inscription est possible en cours d'année.

Patricia, notre Présidente, est à votre disposition au **06.84.08.09.30**, pour tous renseignements complémentaires (condition d'adhésion, tarif pour les nouveaux inscrits...).

Sportivement vôtre. 🗨️



## Deuxième semestre des Anciens Combattants

Présents aux cérémonies commémoratives du 14 juillet, du 11 novembre et du 5 décembre.

Nous remercions les Briérois de s'être mobilisés lors de ces événements.

Pour rappel, le 5 décembre est la date retenue pour commémorer la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, de 1952 à 1962.

Le samedi 26 août, nous avons accueilli 205 participants pour la première Marche Gourmande. Malgré l'orage et la pluie, tous les marcheurs ont été ravis du parcours. Merci à tous les bénévoles, les différentes associations, la Mairie et les propriétaires des parcelles qui ont permis le bon déroulement de cette manifestation.

Pour cette première partie d'année, nous réitérons notre repas dansant fin avril, animé par l'orchestre de M. Nicolas DEVOIR, autour d'un couscous.

Nous vous donnons rendez-vous le 31 août pour notre marche gourmande et décembre pour un dîner spectacles. 🗨️



# La Tribu Brièroise

**Avant de démarrer cette nouvelle année ensemble, voici le bilan des activités de la tribu depuis la rentrée de septembre.**



En effet, tout au long de l'année, l'association des parents d'élèves organise des manifestations dans le but de faire plaisir aux enfants et de vivre avec eux des moments de partage. Ces manifestations servent également à récolter des fonds afin de mettre en place des activités pédagogiques au sein des deux écoles de la commune. Cette année, pour les maternelles, la tribu finance en totalité, un projet associant nature et patrimoine avec l'organisme Etinulle et nous allons remettre une subvention pour financer des sorties culturelles et pédagogiques à l'école élémentaire.




## Depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, que s'est-il passé ?

Tout d'abord, nous avons une pensée particulière pour Nathalie Heinze, qui après 25 rentrées scolaires dans notre commune, a fait sa rentrée à Savigné l'évêque, nous lui souhaitons de beaux projets à venir. Bienvenue à Marion Banguiau au poste de directrice de l'école maternelle, avec qui nous allons continuer l'aventure.

- le 26/11, la traditionnelle bourse aux jouets et vêtements d'enfants.

- le 10/12, le spectacle de Noël « Vite, vite, vite » avec la compagnie Tetrofort, qui nous a raconté 20 contes en 45 min avec un tas de poubelles suivi d'un goûter pour les enfants et d'un vin chaud pour les parents... le tout était offert s'il vous plaît, c'était NOËL !

 **2024 a sonné, alors nous vous souhaitons une agréable année remplie de bons moments partagés avec vos proches et pourquoi pas vous accueillir lors de nos prochains rendez-vous :**

12/01 : L'ARRIVÉE DES ROIS MAGES : les rois mages accompagneront les élèves de l'école élémentaire à l'accueil périscolaire depuis la sortie de l'école à 16h30. Leurs fidèles bénévoles vous offriront leurs galettes dans la cantine de l'école maternelle à partir de 16h30, accompagné d'un chocolat chaud pour les enfants et d'un verre de vin chaud pour les parents. Chaleur garantie !

17/02 : CARNAVAL : défilé depuis le parking de l'Espace du Narais à 15h00 sur un thème qui nous reste à découvrir... Surprise ! Une chose est sûre, un bonhomme Carnaval brûlera pour laisser venir le printemps !!! S'en suivra le goûter offert par tous les parents, qui auront fait des crêpes et des gâteaux, dans le hall du Narais.

31/03 : BRIC-À-BRAC : vu le succès de ces dernières années, les réservations sont préférables au 06.31.05.92.16.

22/06 : KERMESSE ET TOMBOLA DES ÉCOLES.

28/06 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE au local boule.

Toute l'équipe vous adresse ses meilleurs voeux pour 2024 et vous donne rendez-vous sur les prochaines manifestations !

Aurélie, Sabrina, Stéphanie, Kelly, Hélène, Floriane, Julien, Alexandre, Christophe, Fabien, Stéphane, Sébastien...

... Rejoignez LA TRIBU BRIÈROISE

<https://www.facebook.com/Latribubrieroise/>

[latribubrieroise@gmail.com](mailto:latribubrieroise@gmail.com)

06.31.05.92.16

Pour partager vos idées le temps d'une réunion, d'une manifestation...

L'adhésion est GRATUITE, bien sûr !



# Sports

## Cyclo-cross 2024

Le 28 janvier 2024, aura lieu à Saint-Mars-la-Brière sur le site sportif des Châtaigniers, le dernier Cyclo-cross de la saison 2023/2024 des Pays de Loire.

Ce sont environ 150 coureurs qui participeront à cette journée.

Trois courses sont prévues :

La catégorie des « U7 à U13 », la catégorie des « U15 à U17 » et la catégorie des « U19 aux seniors ».

Ces courses se dérouleront sur un parcours sélectif et varié apprécié des compétiteurs.

De splendides bagarres en perspective sont à prévoir durant ces trois courses.

Venez nombreux pour les encourager. ☺



## U.S.S.M Football



Cette année, le club de l'US Saint-Mars-la-Brière est de nouveau représenté par ses couleurs dès l'école de foot (U7, U9 et U11). La section féminine, qui compte plus de 70 licenciées, continue de s'agrandir avec une nouvelle équipe en U10F. Le baby-foot quant à lui continue d'évoluer. Pour tout ça, le club réunit une nouvelle équipe d'éducateurs et de bénévoles.

Pour nos jeunes (U13G à 18G), nos jeunes sont en ententes avec nos voisins : Montfort-le-Gesnois, Lombron, Saint-Corneille et Champagné. Par la même occasion, nous continuons de chercher des joueurs dans TOUTES les catégories.



Nos seniors garçons sont encadrés par Kevin Bellanger à qui nous souhaitons la bienvenue. Enfin, nos féminines (D1) seniors sont arrivées au dernier tour régional en coupe de France, dans laquelle elles ont affronté Le Sablé FC (R1).

Retrouvez nous le 1er juin, pour notre traditionnelle soirée à l'espace du Narais.

N'hésitez pas à nous rejoindre !!

Tony Blot (secrétaire) : 06.76.38.29.07 ou Eloïse MÉDARD (responsable communication) : 06.17.20.13.25 ☺



# USSM athlétisme

L'USSM athlétisme est un club où chacun peut trouver sa place. La section athlétisme comprend 3 sections :

- Les enfants de 6 ans à 15 ans qui pratiquent toutes les disciplines (les sauts, les lancers, les courses qui elles-mêmes se décomposent en plusieurs catégories : courses hors stades, les trails, mais aussi les courses sur piste).

## Entraînements :

**Les mardis de 17h30 à 19h**

**Les vendredis de 18h à 20h à partir de la catégorie «poussin.es»**

- Les adultes qui pratiquent plutôt la course (hors stades, cross, trail) sur différentes distances et dans toute la France, mais aussi les courses sur pistes qui sont nécessaires pour progresser avec le fractionné. Certains souhaitent également faire des lancers et des sauts sur notre piste.

## Entraînements :

**Les mardis et jeudis de 19h à 21h**

**Les vendredis à partir de 20h (à la suite des jeunes)**

**Les dimanches à 9h30**

- Les marcheurs, ceux qui profitent des sites sur Saint-Mars-la-Brière et les alentours pour des kilomètres et des kilomètres dans la nature. Pour cette saison 2023/2024, nous souhaiterions que les marcheurs soient plus intégrés dans le club et profitent des déplacements hors Sarthe pour faire les mêmes parcours que les coureurs, en marche.

## Entraînements :

**Les lundis à 17h30**

Le but de la section athlétisme est que chacun vienne faire du sport et se sente bien, nous privilégions la convivialité. La saison a débuté par la participation de 5 femmes licenciées au marathon du Médoc. Pour 4 d'entre elles (Frédérique, Amélie, Pascaline et Nathalie) ce marathon était une grande première. Pour Sylvie D., c'était le 7ème à son compteur. « Une très belle expérience à refaire dans les vignes en compagnie des garçons et les marcheurs ».

Le centre de piste a été refait en ce début de saison 2023. Beaucoup de travaux sont à prévoir pour que la piste soit de nouveau accessible à l'athlétisme. Des questions se posent quant à l'installation de nos infrastructures déjà existantes. Elles sont pour l'instant inutilisables et cela nous inquiète pour l'avenir. Un rendez-vous avec le maire et le responsable technique devrait avoir lieu.

Il est certain que le centre de piste devra être partagé avec la section foot qui a besoin de terrains supplémentaires. Une réunion devrait avoir lieu afin de trouver une bonne entente. Entente qui n'a pas été trouvée malheureusement de septembre à octobre 2022 lorsque la section athlétisme a dû partager le centre de piste déjà avec la section foot de la commune.

Nous nous posons fortement la question de l'avenir de notre club sur la commune, surtout pour les enfants, car la piste doit être tracée régulièrement, et ceci par des bénévoles du club. Nous attendons donc cette réunion pour prendre nos décisions.

Nous avons été contraints d'annuler notre cross à cause des intempéries (tempête). La section a demandé à M. Le Maire d'établir un arrêté municipal, car les tempêtes successives annoncées allaient rendre dangereux le site (ce qui a été avéré). Une remise en état du terrain aurait été impossible le jour J. Tout était prêt niveau terrain, administratif, matériel, etc.

Concernant l'avenir du cross, nous nous posons la question sur sa pérennité, car l'organisation devient de plus en plus difficile. À cette occasion, nous tenons à remercier la municipalité de Montfort-le-Gesnois qui nous prêtait et nous livrait 150 barrières métalliques. Notre commune n'en avait pas assez pour sécuriser la manifestation (comme tous les ans, elle n'en a que 100) mais cette année la municipalité a refusé d'aller dans les communes habituelles les chercher. Nous avons dû nous débrouiller. Lors de notre assemblée générale, M. le Maire de Saint-Mars-la-Brière nous a confirmé que dorénavant ce sera comme cela pour toutes les associations. D'où la complexité d'organiser le cross. Concernant le reste du matériel, la commune nous met à disposition ce dont nous avons besoin.

Notre section a du matériel de restauration. Il est mis à la location. Si votre association en a besoin, n'hésitez pas à venir vers nous.

Nous remercions très sincèrement les bénévoles, amis, familles, licenciés, etc, la mairie de Saint-Mars-la-Brière et les employés communaux pour la mise à disposition du matériel ainsi que l'entretien des infrastructures, la mairie de Montfort-le-Gesnois, le comité départemental, les sponsors, partenaire, Viveco de Saint-Mars-la-Brière, Carrefour City Saint-Mars-la-Brière...

À venir le 9 mars 2024 la 3ème édition de notre **Trail du Dahu** en semi-nocturne. Notez dès à présent cette date à votre agenda.



Membres du bureau élus à la dernière assemblée générale :  
**Mme Drouet Frédérique, présidente – Mme Daubenton Perrine, secrétaire – M. Gaultier Jérôme, secrétaire adjoint – M. Drouet Patrick, trésorier.**

Pour nous contacter :  USSM ATHLÉTISME ou par mail [ussm72athletisme@gmail.com](mailto:ussm72athletisme@gmail.com) 



## Sur Les Pas des artistes

Notre association « **Sur-les-Pas-des-Artistes** » compte plus de 80 participants, dont une vingtaine d'enfants et adolescents. Les adhérents sont encadrés par des artistes professionnels.

**Angélique COUDRAY** – Pastelliste

Cours dessin enfants - ados - adultes - Stages pastel et stages portrait

**Alain BERTHELOT** – Aquarelliste

**Jean Paul LEMARCHAND** – Huile et Acrylique

**Kevin DOTTE** – Dessins de Manga et Disney



Ces activités sont dispensées à la Salle « **Picasso** » à Montfort-le-Gesnois et à la salle des « **Vergers** » à Saint-Mars-la-Brière. Pour tous renseignements complémentaires, contacter James au 06.20.84.14.90 ou par mail : [sur-les-pas-des-artistes@orange.fr](mailto:sur-les-pas-des-artistes@orange.fr). Les adhérents sont aussi invités à exposer leurs œuvres à la mairie de Montfort-le-Gesnois tout au long de l'année.

### Animations de la saison 2023 :

La journée « **Peintres dans les rues** » s'est déroulée le 17 juin 2023 à Saint-Mars-la-Brière et tous les participants ont été récompensés. Participation au **Comice Agricole** de Montfort-le-Gesnois les 2 et 3 septembre 2023.

**Un voyage** à Saint Jacut de la mer a été organisé. 28 participants ont pu profiter d'un magnifique cadre pour dessiner ou peindre.

**L'Exposition des dessins enfants** sur le thème « Halloween » s'est déroulée du 28 au 31 octobre 2023 à l'Atelier « Couleurs de fées ».

**Une Exposition de Kevin Dotte** de dessins de Manga et Disney a eu lieu du 4 novembre au 2 décembre 2023.

### Pour l'année 2024 :

Le « **Rendez-vous des peintres** » aura lieu Samedi 13 et dimanche 14 avril 2024 à l'Espace du Narais à Saint-Mars-la-Brière. L'Exposition est gratuite et sera ouverte à tout public. 🗨️



## Votre article dans le prochain bulletin municipal

Dans le but de collecter le plus rapidement possible les articles à paraître dans le prochain bulletin municipal, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir vos textes au format Word sans mise en page précise et vos photos numériques en haute résolution avant le 17 mai 2024, dernier délai.

**Attention**, l'article et les photos doivent avoir pour titre le nom de l'Association.

L'ensemble sera à déposer auprès du secrétariat de mairie sur clé USB ou par mail à [culture.communication@smlb.fr](mailto:culture.communication@smlb.fr)

# Infos et services

## Vos élus vous reçoivent



**PATRICE VERNHETTES**

**Maire**

- Le matin du lundi au samedi sur rendez-vous



**FRANÇOISE CHÂTEAU**

**1ère Adjointe**

- Commission action sociale
- Mercredi et samedi matin (9h à 12h)



**DAMIEN CHRISTIANY**

**2ème Adjoint**

- Commission finances / ressources humaines
- Lundi après-midi (14h à 16h)



**GÉRARD CHAUVIN**

**3ème Adjoint**

- Commission voirie / travaux / urbanisme
- Lundi après-midi (14h à 16h)



**ANTONIA SANCHEZ**

**5ème Adjoint**

- Commission culture/sport/vie associative
- Jeudi matin (10h à 12h)

Les adjoints peuvent également vous recevoir sur rendez-vous. Tél. 02.43.89.70.23

## État civil

**13 Naissances**

**7 Mariages**

7 Pacs

8 Décès

## Notez-le

### Conseils municipaux

**Dates du 1er semestre 2024**

- Mercredi 24 janvier 2024 – 20 h
- Mercredi 13 mars 2024 – 20 h
- Mercredi 24 avril 2024 – 20 h
- Mercredi 05 juin 2024 – 20 h

**À noter : les séances de Conseil municipal se déroulent salle des Châtaigniers.**

## Permanences France Services



**PERMANENCES FRANCE SERVICES :**

LES SAMEDIS :

13 janvier – 10 février – 16 mars –  
25 mai – 29 juin 2024

De 9 h à 12 h

Sur rendez-vous au **02.43.76.70.25**

# France Services au Centre LARES

Ouvert du lundi au vendredi



Je voudrais un peu d'aide pour m'actualiser sur Pôle Emploi  
Murielle  
38 ans

Je dois renouveler ma carte d'identité mais je ne sais pas vers quel service me diriger  
Josiane  
63 ans

J'ai besoin de créer mon compte ameli et je ne sais pas comment m'y prendre  
Malo  
25 ans

**VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !**

**PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**

En itinérance sur rendez-vous le mercredi et samedi matin  
au 02 43 76 70 25 ou [franceservices@cslares.fr](mailto:franceservices@cslares.fr) dans les communes suivantes :

Ardenay  
Connerré  
Fatines

Nuillé le Jalais  
Saint Célerin  
Saint Corneille

Saint Mars la Brière  
Soulitré  
Surfonds

Torcé  
Tresson